



# Rapport de Développement Durable 2014 - 2015



**DIJON**





# Sommaire

---

<b>Sommaire .....</b>	<b>3</b>
<b>Éléments introductifs .....</b>	<b>5</b>
<b>Le territoire.....</b>	<b>9</b>
<b>Finalité 1 Lutte contre le changement climatique .....</b>	<b>11</b>
Objectifs et actions mises en place.....	11
<b>Objectif 1 : Promouvoir une politique énergétique exemplaire .....</b>	<b>12</b>
<b>Objectif 2 : Favoriser l'écomobilité .....</b>	<b>21</b>
<b>Objectif 3 : Développer l'éco-urbanisme.....</b>	<b>25</b>
<b>Objectif 4 : Lutter contre la pollution de l'air.....</b>	<b>27</b>
<b>Objectif 5 : Soutenir le développement économique et la croissance verte.....</b>	<b>28</b>
Zoom sur quelques actions phares .....	30
Perspectives.....	32
<b>Finalité 2 Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.....</b>	<b>33</b>
Objectifs et actions mises en place.....	33
<b>Objectif 1 : Préserver la biodiversité .....</b>	<b>33</b>
<b>Objectif 2 : Protéger et gérer durablement la ressource en eau .....</b>	<b>39</b>
<b>Objectif 3 : Réduire et valoriser les déchets .....</b>	<b>40</b>
Zoom sur quelques actions phares .....	45
Perspectives.....	47
<b>Finalité 3 Épanouissement de tous les êtres humains.....</b>	<b>48</b>
Objectifs et actions mises en place.....	48
<b>Objectif 1 : Assurer la satisfaction des besoins essentiels pour tous .....</b>	<b>48</b>
<b>Objectif 2 : Promouvoir la démocratie participative .....</b>	<b>53</b>
<b>Objectif 3 : Favoriser l'accès à la culture pour tous.....</b>	<b>56</b>
Zoom sur quelques actions phares .....	59
Perspectives.....	62
<b>Finalité 4 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations .....</b>	<b>63</b>
Objectifs et actions mises en place.....	63
<b>Objectif 1 : Renforcer le lien social et la solidarité .....</b>	<b>63</b>
<b>Objectif 2 : Favoriser l'insertion et l'emploi local .....</b>	<b>66</b>
Zoom sur quelques actions phares .....	70
Perspectives.....	74

<b>Finalité 5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables .....</b>	<b>75</b>
Objectifs et actions mises en place.....	75
<b>Objectif 1 : Promouvoir l'économie sociale et solidaire .....</b>	<b>75</b>
<b>Objectif 2 : Soutenir la dynamique économique locale .....</b>	<b>76</b>
<b>Objectif 3 : Préserver la ceinture verte et maintenir l'agriculture périurbaine .....</b>	<b>79</b>
<b>Objectif 4 : Encourager l'éducation à l'environnement et au développement durable ...</b>	<b>81</b>
Zoom sur quelques actions phares .....	82
Perspectives.....	83
<b>Une collectivité éco-responsable .....</b>	<b>84</b>

# ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS

---

Le développement durable « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »<sup>1</sup>, il concilie protection de l'environnement, équité sociale et efficacité économique.

Depuis l'adoption de la loi Grenelle II, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de réaliser un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable.

La Ville de Dijon et la Communauté Urbaine de Dijon se sont engagées dans un processus d'amélioration continue en matière de développement durable. Ce rapport est à la fois un outil de suivi et de communication sur les actions conduites en matière de développement durable et un d'outil d'évaluation et de dialogue qui permettra de dresser des pistes et perspectives d'amélioration de la collectivité.

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

**L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à « *présenter en amont du vote du budget, un rapport faisant le point sur la situation en matière de développement durable de la collectivité au sens du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux* ».

Le **décret n° 2011-687 du 17 juin 2011** précise le contenu du rapport qui doit comporter « *au regard des cinq finalités du développement durable : le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.* »

## CADRE DE REFERENCE NATIONAL

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a élaboré un cadre de référence<sup>2</sup>, pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21.

Ce cadre propose une grille de lecture autour de cinq éléments de méthode à mettre en œuvre et de cinq finalités auxquelles les actions et projets territoriaux de développement durable doivent contribuer autant que possible.

---

<sup>1</sup> Rapport Brundtland, 1987.

<sup>2</sup> [Cadre de référence des projets territoriaux durables et Agendas 21 locaux](#) disponible sur le site du ministère du Développement durable.

« Tendre vers un développement durable signifie bien intégrer les finalités dans l'ensemble des programmes et actions. »<sup>3</sup>



## OBJECTIFS DU RAPPORT

Ce rapport annuel sur la situation en matière de développement durable est l'occasion pour la collectivité de présenter :

- ▶ les différents programmes, politiques et actions de développement durable mis en œuvre, leur état d'avancement et leur cohérence ;
- ▶ ainsi que les résultats et impacts de la politique de développement durable et ses contributions aux principaux enjeux nationaux (5 finalités du cadre de référence).

Ce rapport offre une **approche transversale** entre les cinq finalités en identifiant les interactions et les articulations entre les politiques publiques et en présentant dans quelle mesure les actions, programmes et politiques de la collectivité contribuent aux différentes finalités.

Il met en perspective, le **bilan des actions** de la collectivité et les options stratégiques retenues pour les années à venir et proposées dans la maquette budgétaire. Il doit servir de support au débat entre élus sur le cheminement emprunté par la collectivité vers un développement durable.

<sup>3</sup> Premiers éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable à l'usage des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, juin 2013, Commissariat Général au Développement Durable (CGDD).

## ÉVOLUTION DU RAPPORT

Dans un souci d'amélioration continue de ses pratiques, la collectivité a apporté des modifications et évolutions dans son nouveau rapport sur la situation en matière de développement durable :

- ▶ une requalification de certaines actions dans d'autres finalités ;
- ▶ une structuration en sous-parties par finalité pour une meilleure visibilité et une plus grande cohérence ;
- ▶ une sollicitation des services au travers d'ateliers de travail pour une élaboration plus participative du rapport ;
- ▶ et la prise en compte des recommandations de la chambre régionale des comptes pour améliorer le contenu et gagner en pertinence.

Ces améliorations tendent à rendre ce rapport plus cohérent, complet et lisible tant pour les acteurs en interne qu'en externe.

## MODALITES D'ELABORATION DU RAPPORT

La collectivité a pris en compte autant que possible l'ensemble des éléments de méthode afin de produire un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable qui réponde aux exigences réglementaires tout en traduisant la politique de développement durable impulsée depuis de nombreuses années sur le territoire.

L'ensemble des services de la Ville et du Grand Dijon a été impliqué afin d'élaborer ce rapport annuel sur la situation en matière de développement durable.

Les services ont été mobilisés lors d'ateliers de travail, sur le mode d'une revue de projet, puis ils ont ensuite été sollicités afin de transmettre un descriptif ainsi que l'état d'avancement des actions et projets de développement durable en cours ou réalisé durant l'année 2014/2015.

La matière recueillie a ensuite été synthétisée par un travail collaboratif entre le service écologie urbaine du Grand Dijon et le bureau d'étude chargé d'accompagner la collectivité sur son Plan Climat, Illicommunes et Cit'ergie. Le présent rapport est donc le fruit d'un travail transversal et partenarial qui vous permettra d'appréhender la politique globale de la collectivité et de mieux saisir ses engagements en faveur d'un développement durable.

## COMMENT LIRE LE RAPPORT ?

Le rapport est structuré autour de trois parties :

- ▶ une partie « **Territoire** » introductive rappelant les principales caractéristiques du territoire et ses compétences ;
- ▶ une partie par « **Finalité** » présentant les contributions de la collectivité à chacune des cinq finalités de développement durable ;
- ▶ une partie « **Exemplarité** » présentant l'ensemble des actions d'éco-responsabilité participant à la politique d'exemplarité interne de la collectivité.

Chaque partie sur les finalités comprend les éléments suivants :

- ▶ un **texte introductif** rappelant la signification de la finalité de développement durable selon le cadre de référence national ainsi que les éléments de contexte nationaux et locaux ;
- ▶ une sous-partie « **Objectifs et actions mises en place** » présentant les grands objectifs de la collectivité sur cette finalité ainsi que les actions mises en œuvre ;
- ▶ une sous-partie « **Zoom sur les actions phares** » détaillant les actions exemplaires les plus remarquables ou celles les plus avancées ;
- ▶ et une sous-partie « **Perspectives** » proposant des pistes d'évolution et d'amélioration continue de la politique de développement durable de la collectivité.



Pour une meilleure visibilité, vous trouverez en haut de chaque page, une image rappelant la finalité concernée.

# LE TERRITOIRE

---

## LA VILLE DE DIJON

Agglomération à taille humaine, au centre d'une aire urbaine de près de 400 000 habitants, Dijon n'en est pas moins une **capitale régionale dynamique et rayonnante**.

En dix ans, un milliard d'euros ont été investis dans de grands équipements et des infrastructures dignes d'une métropole : modernisation de la gare, aéroport régional, lignes de tramway, nouveau centre hospitalier universitaire (CHU) et nouveau pôle santé privé, piscine olympique, Zénith, rénovation du musée des Beaux-Arts, nouveau centre d'art contemporain... Les friches industrielles, militaires, hospitalières deviennent des écoquartiers, une dizaine sont actuellement en projet ou en cours de construction, et vont profondément modifier le visage de Dijon et l'imposer comme une référence écologique en Europe.

De nombreux investissements majeurs s'intègrent dans une stratégie entièrement tournée vers le développement durable : usine d'incinération, station de traitement des eaux usées, réseaux de chaleur, chaufferies biomasse, flotte de bus hybrides, équipements pour le vélo, bâtiments publics ou privés vertueux ...

La Ville conduit depuis des années, avec le Grand Dijon, une **politique globale et cohérente afin de réduire l'impact environnemental de son territoire**, en agissant sur l'ensemble des leviers de l'écologie urbaine : énergie, déplacements, qualité de l'air, aménagement durable, prévention, gestion et valorisation des déchets, préservation de la biodiversité...

## COMPETENCES

L'organisation et le fonctionnement actuels de la commune se sont dessinés au fil des années. Aujourd'hui, avec le processus de décentralisation, la commune dispose de compétences propres, d'un budget, d'un patrimoine, ainsi que de droits et obligations propres.

Dans le **domaine financier**, les conseillers municipaux gèrent le budget et le compte administratif de la commune, le produit et les taux des impôts locaux ainsi que toute décision se rapportant à l'aménagement, l'équipement ou l'animation de la commune. Chaque année, le conseil municipal débat, en novembre, des grandes orientations avant de les traduire en lignes budgétaires, en décembre, avec l'adoption du budget primitif.

En dehors des compétences financières, les grands domaines d'intervention de la commune sont l'enseignement, l'action culturelle et l'action sociale :

- ▶ Concernant l'**enseignement**, les communes ont la charge obligatoire des écoles maternelles et primaires dont les locaux lui appartiennent. Au-delà, elles interviennent dans la création et la gestion des activités périscolaires. S'agissant de l'enseignement

privé du premier degré, les communes peuvent subventionner, dans leurs dépenses, les écoles primaires privées sous contrat simple.

- ▶ En matière d'**action culturelle**, le rôle des communes n'a cessé de croître. Elles interviennent dans l'ensemble des fonctions culturelles aux côtés des autres collectivités publiques et assurent des fonctions d'animation et de diffusion culturelle, soit directement, soit par l'intermédiaire d'associations ou d'entreprises de spectacles.
- ▶ Sur le **plan social**, les communes peuvent mener des actions en faveur des personnes âgées, de la petite enfance, des jeunes ou encore des adultes.

# Finalité 1

## LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère est aujourd'hui une priorité mondiale reconnue par tous.

La communauté internationale s'est réunie en décembre 2015, lors de la Conférence des Parties (COP21) à Paris, afin de renforcer les engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto. Cette manifestation se devait de conduire l'ensemble des pays à signer un accord international de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet accord, ainsi historique, engage la planète entière vers un objectif commun et solidaire.

À l'échelle de la France, la loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte réaffirme les engagements énergétiques et climatiques de la France d'ici 2050 et fixe de nouveaux objectifs intermédiaires (2020 et 2030).

En tant que décideurs locaux, les collectivités ont une forte responsabilité en matière de lutte contre le changement climatique. Elles interviennent directement sur plus de 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre<sup>4</sup> (GES) au travers de leur gestion des équipements, des services publics et de leur patrimoine. Elles peuvent donc agir directement sur la réduction des émissions de GES en opérant des choix énergétiques durables.

### Objectifs de la Loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte :

- ▶ réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, et les diviser par quatre en 2050, par rapport à la référence de 1990 (facteur 4) ;
- ▶ diminuer de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- ▶ porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité ;
- ▶ réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 ;
- ▶ diminuer de 50 % le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050 ;
- ▶ baisser la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025.

## OBJECTIFS ET ACTIONS MISES EN PLACE

La ville de Dijon et le Grand Dijon se sont donnés comme ambition de devenir une référence européenne en matière d'écologie urbaine et ont fait le choix de développer une **politique ambitieuse de lutte contre le changement climatique** en association les différentes parties prenantes du territoire.

En 2009, le Grand Dijon et la ville de Dijon s'engagent, volontairement et avant le Grenelle, dans la réalisation d'un **PCET exemplaire**. Ils sont alors lauréats de l'appel à projets lancé par l'ADEME Bourgogne et le Conseil Régional de Bourgogne.

<sup>4</sup> Cadre de référence national, Juin 2013.

Finalité 1

En 2012 le PCET est délibéré par le conseil communautaire qui positionne **Cit'ergie** comme l'outil d'animation, de mise en œuvre, d'évaluation et de labellisation. Le PCET a abouti à la création d'une **stratégie territoriale** et d'un **plan d'action ambitieux** sur leur territoire avec la mise en place d'actions telles que la création de deux lignes de tramway, une politique mobilité incitant les modes doux de déplacements, la création d'un réseau de chaleur urbain 80 % ENR et la rénovation d'un grand réseau de chaleur existant en développant les ENR à hauteur de 60 %, une politique d'accompagnement sur la rénovation thermique des logements ambitieuse...

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

Le **dispositif Illicommunes** d'accompagnement des communes à la réalisation et la mise en œuvre des plans climat énergie communaux a permis de créer une dynamique territoriale autour de ces enjeux.

Cet engagement a été récompensé par la **remise du Label Cit'ergie** lors des assises de l'énergie en janvier 2014 à la Ville de Dijon et en janvier 2015 au Grand Dijon. Il se trouve renforcé et confirmé depuis par la reconnaissance du Grand Dijon et de Dijon comme **lauréats** de l'appel à projets national « **Territoires à énergie positive pour la croissance verte** », de l'appel à projets « **Ville respirables en cinq ans** » et « **Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage** ».

## OBJECTIF 1 : PROMOUVOIR UNE POLITIQUE ENERGETIQUE EXEMPLAIRE

### PCET et Cit'ergie

Dijon et le Grand Dijon se sont donc engagés dans une **démarche conjointe et ambitieuse pour l'élaboration de la politique territoriale énergie climat**. La Ville de Dijon est la première à s'engager dans la démarche Cit'ergie dès 2010 et s'appuie dessus pour construire son Plan Climat. Depuis, et fort de cette expérience en matière de suivi, d'évaluation et d'amélioration continue, le Grand Dijon a décidé de s'engager dans la démarche à son tour.

La démarche Cit'ergie est une labellisation européenne visant à distinguer les collectivités exemplaires et engagées dans des politiques énergie-climat ambitieuses.

Le PCET, réalisé de façon concomitante et articulée avec les enjeux de la Ville et de la communauté urbaine, a abouti à la création d'une stratégie unique territoriale et d'un plan d'actions commun. Sa mise en œuvre est aujourd'hui facilitée par une **organisation interne fortement intégrée et mutualisée**.

Le PCET s'engage sur 6 axes stratégiques :

- ▶ Axe 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre
- ▶ Axe 2 : Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables
- ▶ Axe 3 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours
- ▶ Axe 4 : Viser l'exemplarité de l'action publique locale

Finalité 1

- ▶ Axe 5 : Faire vivre le Plan Climat

Finalité 2

- ▶ Axe 6 : Développer une culture commune, participative et coopérative

Finalité 3

Les deux collectivités ont reçu le Label Cit'ergie lors des assises de l'énergie en janvier 2014 pour la Ville de Dijon et en janvier 2015 au Grand Dijon.

Finalité 4

#### *Bilan d'émission de gaz à effet de serre (GES)*

Finalité 5

L'élaboration du PCET s'est appuyée sur la réalisation de plusieurs diagnostics :

- ▶ l'évaluation des vulnérabilités du territoire au changement climatique ;
- ▶ la réalisation d'un bilan carbone® à l'échelle du territoire du Grand Dijon ;
- ▶ et la réalisation d'un bilan carbone® « patrimoine et services ».

Répondant à la loi Grenelle II, qui impose une **mise à jour du bilan d'émission de gaz à effet de serre** tous les trois ans (pour les collectivités de plus de 50 000 habitants), la Ville de Dijon et la Communauté Urbaine ont engagés en 2015 la révision de leurs bilans respectifs.

Au-delà de répondre à la réglementation, cette révision a vocation à suivre l'évolution des émissions de GES induites par les activités et compétences de la collectivité et ainsi l'effet des actions menées notamment sur les enjeux prioritaires identifiés dans le cadre des premiers bilans. Actuellement en phase de finalisation de la collecte et du traitement des données, les résultats et conclusions de ces bilans seront finalisées au premier trimestre 2016.

#### *Outil de suivi financier des avancées du PCET*

Le **changement de logiciel budgétaire et comptable** de la Ville de Dijon (de son CCAS) et du Grand Dijon s'inscrit dans le cadre de la mutualisation des fonctions ressources, dont la direction des Services Financiers, entre la Ville et le Grand Dijon. Ce logiciel se structure autour d'un cadre de gestion qui permet de décliner les crédits de façon opérationnelle en politiques, secteurs, programmes et opérations, tant au niveau de la préparation que de l'exécution budgétaire.

Il offre également une approche analytique développée qui permettra, en particulier, de disposer d'un **axe d'analyse consacré au PCET**, de telle sorte qu'il sera possible de disposer d'un **suivi fin des crédits affectés** à cette action et qui relèvent de différents services municipaux. Le logiciel Grand Angle est opérationnel depuis le BP 2013 pour la Ville de Dijon et son CCAS et depuis le BP 2014 pour le Grand Dijon.

#### **Dispositif Illicommunes**

Dans le cadre de son PCET, le Grand Dijon a souhaité développer un accompagnement spécifique à destination des communes de l'agglomération, le **dispositif « Illicommunes »**, afin de :

- ▶ mieux articuler et mettre en cohérence les politiques publiques et les compétences énergie climat des communes et du Grand Dijon ;

Finalité 1

- ▶ renforcer l'importance du rôle et l'exemplarité des communes sur ces questions pour favoriser, entre autres, la mobilisation des autres acteurs du territoire ;

Finalité 2

- ▶ renforcer les coopérations entre les services du Grand Dijon et ceux des communes dans les domaines de l'énergie et du climat ;

Finalité 3

- ▶ favoriser la déclinaison locale des politiques communautaires autres.

Finalité 4

Finalité 5

Le dispositif IlliCommunes repose pour chaque commune d'une part sur un **accompagnement progressif à la mise en œuvre d'une politique énergétique et climatique locale** et d'autre part sur l'**animation d'un réseau technique d'échanges** et de coopérations. Il nécessite en contrepartie une adhésion des communes à la stratégie mise en place par le Grand Dijon et par conséquent à la signature de la Charte du Plan climat.

Dans le cadre de ce dispositif, une **mallette IlliCommunes** a été créée. Cette « mallette », qui est un outil adapté de ClimatPratic de l'ADEME permet aux collectivités de réaliser leur plan climat à l'échelle communal. À ce jour, **cinq plans climat municipaux ont été votés** depuis le lancement du dispositif IlliCommunes : Quetigny, Neuilly-les-Dijon, Magny-sur-Tille, Longvic et Ahuy et **un plan climat est en cours d'élaboration** sur la commune de Corcelles-les-Monts.

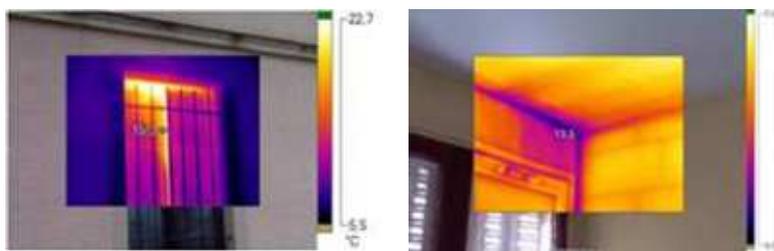
En parallèle, **trois Agendas 21 ont été validés** sur les communes de Chenôve, Longvic et Quetigny, et un Agenda 21 est en cours d'élaboration pour la commune de Marsannay-la-côte.

L'expérience IlliCommunes a été valorisée à l'occasion des Assises Nationales de l'Énergie et du Climat de Janvier 2014.

### *Conseil en énergie partagé*

Sept communes bénéficient de l'**accompagnement d'un conseil en énergie partagé**, grâce au soutien du Grand Dijon, ce qui a permis la **mise en place du suivi des consommations énergétiques du patrimoine communal** et la **structuration d'une stratégie énergétique**.

Des prédiagnostics ont été réalisés sur l'ensemble des bâtiments communaux (soit 93 bâtiments représentant une surface totale de 59 576 m<sup>2</sup>).



Ce dispositif est élargi en 2015 à d'autres communes souhaitant en bénéficier. Ainsi en 2016, 12 communes minimum en bénéficieront.

Finalité 1

## Défi Familles Eco logis

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5



Dans le cadre de la mise en place de son PCET, la Ville de Dijon a été la première à **sensibiliser les habitants** aux enjeux énergie climat et aux économies d'énergie.

Pour ce faire, elle a souhaité développer dès 2011, le **défi « Familles Eco Logis »**, une première en Bourgogne. L'objectif pour les familles étant de réduire leurs consommations d'énergie par rapport à celles relevées l'année précédente et ainsi réduire leur facture en mettant en place des éco-gestes.

Fort de ce succès après deux éditions, ce dispositif a été proposé à l'échelle du Grand Dijon. C'est ainsi que pour la saison 2014-2015, **130 familles du Grand Dijon**, réparties en 18 équipes accompagnées par 5 communes volontaires (Dijon, Longvic, Quetigny, Plombières-les-Dijon et Marsannay-la-Côte) se sont mobilisées dans le cadre de ce défi.

La soirée de lancement du Défi Familles Eco Logis du 27 novembre 2015 a été labellisée COP21, elle était ouverte à tous les habitants du Grand Dijon afin de les sensibiliser et de promouvoir la démarche Défi Eco logis. Une centaine de personnes s'est déplacée à cette occasion.

### Chiffres clés Défi Familles Eco-logis



- ▶ économie de 151 003 kWh sur 6 mois par les 130 familles, soit l'équivalent de 54 026 kg de Co2 évités (ce qui représente une baisse des consommations d'énergie de -12% en moyenne)
- ▶ les 130 familles ont également économisé 16 292 litres d'eau (ce qui représente une baisse des consommations de -11% en moyenne)

### Bilan carbone de Magny-sur-Tille



La commune de Magny-sur-Tille ayant délibéré son Plan Climat Énergie Territorial, souhaite mettre en place des actions visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre pertinentes. Pour ce faire, un bilan carbone patrimoine et services a été réalisé au cours du 2e semestre 2015 afin d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre produites par la Mairie (bâtiments, véhicules, machines, achats...), d'étudier la dépendance aux énergies fossiles et d'identifier les actions à mettre en place.

### Adaptation au changement climatique

Dans le cadre de sa politique énergétique exemplaire, le territoire s'est fixé des objectifs en matière d'adaptation au changement climatique :

- ▶ mieux connaître les vulnérabilités du territoire, des activités et des individus quant aux évolutions du climat ;
- ▶ coopérer avec les acteurs du monde scientifique et social, ainsi qu'avec tous les acteurs publics engagés et compétents sur la question ;

Finalité 1

- ▶ anticiper les effets des aléas climatiques tels que des tempêtes, des périodes de canicule ou de sécheresse, pour les circonscrire au mieux ;

Finalité 2

- ▶ réduire leurs dommages matériels et socio-économiques ;

Finalité 3

- ▶ faire du Grand Dijon un territoire d'expérimentation.

Finalité 4

Ces objectifs se traduisent en actions concrètes avec par exemple, la réalisation d'un outil opérationnel et d'accompagnement des services du Grand Dijon afin de **prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les opérations d'aménagement**, ou encore une étude lancée sur le phénomène d'Ilot de Chaleur Urbain (ICU).

Finalité 5

Durant l'été 2014, le Centre de Recherches de Climatologie (CRC) et le laboratoire THEMA, en partenariat avec le Grand Dijon, l'ADEME, Alterre Bourgogne et Météo France ont initié des **recherches dédiées à l'Ilot de Chaleur Urbain** en lançant une campagne de mesures par le déploiement de 50 sondes sur l'ensemble de l'agglomération dijonnaise afin d'améliorer d'une part la connaissance, l'observation et le suivi local caractérisant l'aléa climatique et d'autre part répondre à un besoin d'analyse et de traitement des données climatologiques locales.

### Service énergie mutualisé

Mutualisé entre la Ville de Dijon et le Grand Dijon, le service Énergie a plusieurs missions :

- ▶ **Bâtir une stratégie énergétique** pour les deux collectivités, leur territoire et leur patrimoine et générer des économies d'énergie, le développement des réseaux de chaleur et des énergies renouvelables ;
- ▶ **Conduire le changement des pratiques** dès la conception, par l'accompagnement des projets de construction et de rénovation : le service Énergie assiste et conseille les deux collectivités dans leurs projets de construction et de rénovation, ainsi que les équipes de maîtrises d'œuvre privées sur les aspects de maîtrise de l'énergie et de prise en compte de la maintenance, par une approche en coût global énergétique.
- ▶ **Réaliser les travaux** thermiques et de ventilation, en rénovation ou optimisation ;
- ▶ **Exploiter et optimiser les installations thermiques** en partenariat avec les exploitants ;
- ▶ **Suivre les consommations** des bâtiments, optimiser les contrats de fourniture d'énergies, détecter les dérives ;
- ▶ **Acheter les énergies** : le contexte des tarifs d'achat d'énergies ayant beaucoup évolué, le Grand Dijon a lancé en 2014 sa première consultation d'achat de gaz, avec un résultat très positif obtenu à hauteur de -28 % par rapport aux tarifs réglementés de vente. Pour l'ensemble des adhérents du groupement d'achat de gaz, les gains sont estimés à 558 k€ pour l'année 2015 (20 communes sur 24, le CCAS, l'Opéra de Dijon et la Vapeur).

Finalité 1

## Partenariat avec l'observatoire régional Climat-Énergie

Finalité 2

L'observatoire Climat-Énergie de Bourgogne propose un **dispositif de suivi régulier des productions et consommations d'énergies**, c'est outil d'aide à la décision pour conduire les politiques publiques en matière d'énergie et de climat à l'échelle de la région. L'observatoire poursuit trois grands objectifs :

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

- ▶ développer et diffuser les données de production et de consommation d'énergie, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre ;
- ▶ contribuer à l'élaboration et au suivi des politiques climat-énergie régionales, départementales et territoriales dont le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ;
- ▶ constituer un lieu d'échanges entre tous les partenaires de l'observatoire pour le partage d'une vue d'ensemble.

Le Grand Dijon a signé une charte de partenariat avec l'observatoire régional en décembre 2014 et fait ainsi parti du comité des partenaires qui s'engagent à **participer activement à la vie de l'observatoire**.

## Habitat

### *Accompagnement des propriétaires privés à la rénovation thermique de leur logement*

La Communauté urbaine du Grand Dijon s'engage dans la mise en place d'une **plateforme d'accompagnement des propriétaires privés à la rénovation thermique** de leur logement. Ce **nouvel outil d'information et d'accompagnement des particuliers** a pour objet de compléter les dispositifs existants tel que notamment le programme communautaire de Reconquête du parc ancien mis en œuvre avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), afin de renforcer la dynamique locale en matière de travaux thermiques à la fois d'un point de vue quantitatif (augmentation du nombre logements rénovés) et qualitatif (avec un objectif de rénovation BBC ou BBC compatible).

Cette plateforme a plusieurs objectifs, d'une part, l'accompagnement des propriétaires privés avec une priorité mise sur l'accompagnement des copropriétés représentant 82% des logements privés sur Dijon et 60% sur le Grand Dijon. D'autre part, l'animation des différents partenaires et acteurs (les entreprises et professionnels, les syndicats, les organismes bancaires ...) qui interviennent sur ces questions.

La création de cette plateforme s'inscrit ainsi dans les objectifs du PCET ainsi que ceux de la politique de l'habitat de la Communauté Urbaine, mis en œuvre à l'échelle des 24 communes.

### *Réhabilitation thermique du parc des logements à loyer modéré*

Le Grand Dijon soutient, au titre de sa politique locale de l'Habitat, la **réhabilitation thermique du parc de logements à loyer modéré** afin de réduire les consommations énergétiques et ainsi éviter la fracture énergétique entre le parc neuf très performant et un parc existant

Finalité 1

énergivore. Un objectif de 2 500 logements a été retenu pour la période 2010-2014, dont a minima 50% atteignant le niveau « BBC ». Un large réseau de partenaires s'est engagé aux côtés du Grand Dijon, au travers une convention-cadre signée en juillet 2010.

Finalité 2

Finalité 3

Les objectifs ont été atteints puisque le dispositif aura permis le financement de la réhabilitation thermique de 1 923 logements à loyer modéré, répartis au sein de 70 programmes locatifs et 61 des opérations, représentant 95 % des logements, portent sur une rénovation « Bâtiment Basse Consommation » BBC (contre 50 % en objectif initial).

Finalité 4

Finalité 5

### Chiffres clés Réhabilitation thermique



- ▶ 2010-2014 : financement de la réhabilitation thermique de 1 923 logements à loyer modéré, dont 95% en BBC Rénovation
- ▶ 34,5 M€ de travaux thermiques, soit en moyenne 17 970 € par logement
- ▶ 5 576 550 € de subventions Grand Dijon

### Programme « Habiter mieux »



Un certain nombre de propriétaires occupants modestes se trouvent en **situation de précarité énergétique** du fait d'une part, des carences de leur logement et d'autre part, de l'augmentation du coût de l'énergie au sein de leur budget. La **réhabilitation thermique** de leur résidence principale constitue un enjeu tant environnemental que social.

Le Grand Dijon s'est engagé dans le cadre de sa politique locale de l'Habitat et au titre de sa compétence en matière d'aides à la pierre, aux côtés de l'Anah et de l'État, dans la mise en œuvre locale du programme national « Habiter Mieux ».

Les propriétaires éligibles à ce dispositif bénéficient conjointement d'un **accompagnement en matière d'ingénierie** tout au long du projet ainsi que de **subventions** de la part de l'État, de l'Anah et du Grand Dijon. La Communauté Urbaine a de plus mobilisé un réseau d'acteurs pour favoriser le repérage des situations ainsi que la promotion du dispositif : caisses de retraite, CAF, PROCIVIS, Conseil Départemental de la Côte d'Or, EDF, GDF Suez.

Depuis 2013, le programme « Habiter Mieux » a été ouvert aux propriétaires bailleurs pour des projets de rénovation thermique réduisant de 35 % les factures de consommation pour les locataires.

### Chiffres clés Programme « Habiter mieux »



- ▶ Objectifs - réalisations :
  - 2012 : objectif 31 logements - réalisation 26 projets financés
  - 2013 : objectif 50 logements - réalisation 93 logements financés
  - 2014 : objectif 88 logements - réalisation 164 projets financés
  - 2015 : 135 logements
- ▶ Économies d'énergie réalisées :

Finalité 1

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

- 2012 : environ 530 000 KWh ép économisés
- 2013 : 1 105 500 KWh ép économisés
- 2014 : 2 036 450 KWh EP

## Énergies renouvelables

### Schéma directeur des énergies

Afin de pouvoir mener une **stratégie globale** et d'avoir une **lisibilité sur l'ensemble des énergies disponibles et utilisées**, et de leurs potentiels, le Grand Dijon a réalisé une étude globale sur les énergies, le **Schéma directeur des énergies** (SDE), afin d'évaluer les moyens à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs du PCET.

L'objectif de ce SDE est avant tout d'apporter au Grand Dijon et aux acteurs du territoire des éléments d'information sur l'utilisation actuelle d'énergies (fossiles, renouvelables et de récupération) sur son territoire, sur leurs potentiels de développement, et d'apporter ainsi des propositions pour augmenter significativement à court et à moyen terme leur part dans la consommation globale d'énergie du territoire. Pour cela, les **différentes filières EnR** ont été étudiées, ainsi que les potentiels de rénovation thermique de bâti, et de changements de comportements.

### Chiffres clés Schéma directeur des énergies



- ▶ Potentiels de développement de 720 Gwh de production EnR à 2020 sur le Grand Dijon
- ▶ Potentiel de réduction des consommations énergétiques de 688 Gwh d'énergie finale sur le Grand Dijon représentant une réduction des GES de 170 000 teq CO2 par an en 2020

### Mise en place d'une unité de cogénération sur le site de la Station d'Épuration des eaux usées de Chevigny-Saint-Sauveur

Afin de **valoriser le biogaz produit par le traitement des eaux usées de la Station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur** (85 000 EH), actuellement partiellement brûlé sur une torchère, le Grand Dijon a confié à son délégataire SOGEDO la **mise en place d'une unité de cogénération**.

Cette unité de cogénération permettra de valoriser le biogaz produit à double titre, d'une part par l'amélioration du maintien en température du digesteur (limitant les variations hivernales et optimisant son fonctionnement et donc la production de gaz), et d'autre part par la production et injection de l'énergie électrique produite sur le réseau de distribution d'ErDF.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, portant sur des travaux de valorisation de l'énergie sur les stations d'épuration.

Finalité 1

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5



### Chiffres clés Unité de cogénération

- ▶ 875 000 € HT de travaux subventionnés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 238 k€, et l'ADEME pour 95 k€
- ▶ 630 605 Kwh de production électrique annuelle attendue

### UIOM et réseau de chaleur urbain : passage en unité de valorisation énergétique

Parallèlement au **renouvellement de la certification ISO 14001**, et afin de garantir une meilleure valorisation des déchets, l'**UIOM** a mis en place un système de management de l'énergie, qui a abouti à une **certification ISO 50 001** en mai 2014. Ainsi, le Grand Dijon met en œuvre une politique environnementale et énergétique axée sur les principes d'amélioration continue et de transparence. Cette politique intègre :

- ▶ un engagement pour la prévention des pollutions générées par le site ;
- ▶ un engagement de conformité du site aux exigences légales ;
- ▶ un engagement de formation de son personnel ;
- ▶ un engagement de performance énergétique ;
- ▶ et un engagement de prise en compte de l'énergie dans les achats de matériels ou dans la conception de nouveaux équipements.

Pour garantir une cohérence de la politique définie ci-dessus sur l'ensemble de la chaîne de traitement des déchets ménagers, le **centre de tri** du Grand Dijon déjà certifié **ISO 14 001** depuis 2013, a engagé une démarche d'optimisation énergétique qui a abouti à une certification **ISO 50001** conjointe entre de le Grand Dijon et notre prestataire Val'Aura en novembre 2014. Il s'agissait du premier centre de tri certifié ISO 50001 en région Centre Est.

Le renouvellement des certifications est prévu en mai 2017 pour l'UIOM et en novembre 2017 pour le centre de tri.

Depuis Octobre 2013, l'**usine d'incinération** est **raccordée au réseau de chauffage urbain** délégué à Dijon Énergie, dit réseau Centre, ce qui permettra à terme de valoriser 51 000 Mwh<sub>th</sub>/an. L'échangeur est géré en régie directe par le personnel de l'usine d'incinération.

Cet équipement permettra à l'usine d'incinération d'avoir un **taux de valorisation énergétique** proche de 0,6 ce qui est **exemplaire** pour une installation de ce type, et ainsi de pouvoir prendre le nom d'**unité de valorisation énergétique** (UVE).

Une des pistes d'amélioration envisagées pour cette action est le lancement d'une étude d'optimisation énergétique du site avec un bureau d'étude spécialisé, afin d'explorer de nouvelles pistes pour valoriser une part toujours plus importante d'énergie fatale.

Finalité 1

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5



### Chiffres clés UIOM et réseau de chaleur urbain

- ▶ 31 914 MWh<sub>th</sub> valorisé en 2014 soit 70% des besoins des bâtiments raccordés en 2014
- ▶ taux de valorisation énergétique de 0,52 en 2014

## OBJECTIF 2 : FAVORISER L'ECOMOBILITE

L'écomobilité, offre à tous la possibilité de **se déplacer de façon durable et responsable**. Pour les élus du Grand Dijon, maîtriser les flux de circulation et lutter contre la pollution atmosphérique et le bruit sont des défis primordiaux qui touchent tant à la qualité de vie qu'à la santé des citoyens. L'enjeu est bien de rechercher le plus juste équilibre entre l'usage de la voiture et les déplacements alternatifs que sont les transports en commun, le vélo ou la marche.

En matière de **modes de déplacements doux et actifs**, le Grand Dijon a d'ores et déjà initié une véritable dynamique pour inciter à bouger autrement : parc-relais en entrée, bus en site propre, extension des pistes cyclables et des zones piétonnes, vélos en libre-service, aménagement de deux lignes de tramway... L'**intermodalité et le partage de l'espace public** entre les différents modes de transports et usagers est une priorité pour le Grand Dijon.

### Plan de Déplacements Urbains 2012-2020 et schéma directeur des mobilités actives



La politique générale du Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2012-2020 est de rapprocher les habitants dans une Communauté Urbaine attractive et solidaire, accessible, respectueuse de l'environnement et de la santé.

Trois objectifs ont été définis : renforcer la mixité urbaine et la mixité fonctionnelle, inscrire les déplacements dans une armature territoriale multipolaire et interconnectée et sensibiliser, informer et communiquer pour favoriser la prise de conscience des enjeux d'une mobilité durable et encourager de nouvelles pratiques de déplacements.

Par ailleurs, des objectifs ambitieux ont été affichés pour répondre à ces grands enjeux :

- ▶ modifier la part modale des déplacements en passant de 53 % à 40 % pour la voiture particulière, de 13 % à 20 % pour les transports en commun, de 3 % à 10 % pour les vélos et de 28 % à 30 % pour la marche ;
- ▶ réduire de 10 % le kilométrage parcouru en voiture pour les déplacements quotidiens internes à l'agglomération.

L'ensemble des actions du PDU 2012-2020 s'inscrivent dans une **logique de développement durable affirmée** ciblant tant l'efficacité des mobilités, leur accès au plus grand nombre que

Finalité 1

les enjeux de sécurité, de santé, de limitation des pollutions et de protection de l'environnement.

Finalité 2

L'étude d'un **schéma directeur des mobilités actives** est en cours cette année. Il a paru judicieux de réaliser, dans un seul document, regroupant le **plan piéton** et le **plan vélo**, modes actifs par excellence ; ces deux plans étant ciblés dans le PDU. Après la phase de diagnostic terminée au 1er semestre, la définition du schéma se déroulera sur la fin 2015 et l'année 2016.

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

### Divia, réseau de transports collectifs

Aujourd'hui, près de **90 % des voyageurs de Divia sont transportés via un mode électrique** grâce à la mise en service des deux lignes de tramway et l'acquisition d'une flotte de bus hybride.



La **mise en service du tramway**, qui circule à l'**électricité verte** en vertu d'un contrat passé entre le Grand Dijon et Ineo Suez, a permis de repenser les artères de l'agglomération sur 20 kilomètres, en favorisant la verdure grâce à une plateforme engazonnée et à la plantation de milliers d'arbres d'alignement.

Ce réaménagement a également été bénéfique aux modes doux : aménagement de pistes cyclables, de trottoirs élargis et des divers services spécifiques afin de **redonner une grande place aux modes alternatifs à la voiture** tout en conservant une liberté et un certain confort de circulation.

Depuis 2013, le réseau de transport collectif Divia ne connaît plus de modification et propose une quantité et une qualité d'offre jamais égalée, ce qui permet à l'ensemble des indicateurs (fréquentation, abonnements, km parcourus...) de connaître une progression qualitative significative.

#### Chiffres clés Transports collectifs



- ▶ 1<sup>ère</sup> flotte de bus hybride en France, avec plus d'une centaine de véhicules mi-électriques mi-diesel
- ▶ Plus de 185 000 voyageurs transportés par le réseau Divia chaque jour

### Projet PRIORIBUS

Les aménagements pour améliorer la performance des réseaux de transports en commun se complètent par le **projet PRIORIBUS** qui a pour objectif de renforcer le réseau des lignes de bus principales en proposant un service rapide et régulier. PRIORIBUS, en complément du maillage réalisé avec le tramway, permet la **desserte en lignes fortes de tous les quartiers** de la politique de la ville. Le centre-ville de Dijon et ses équipements administratifs et commerciaux sont directement desservis par le projet PRIORIBUS.

Finalité 1

En parallèle il est prévu un renforcement de la hiérarchisation du réseau de bus, l'émergence d'un réseau de pôles d'échanges avec des accès facilités pour les modes actifs, 16 kilomètres de nouveaux aménagements cyclables, et la régulation du stationnement à proximité des lignes concernées.

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

PRIORIBUS permettra la réduction de 1,7 million de kilomètres/an de déplacements effectués en voiture particulière, soit des gains significatifs en polluants atmosphériques. L'augmentation de la vitesse commerciale des lignes concernées par le projet impliquera une baisse significative du nombre de kilomètres produits par le réseau Divia, soit également des gains sur la qualité de l'air, la diminution des nuisances sonores, et un bilan carbone positif.

### Chiffres clés Prioribus



- ▶ objectif report modal de 2 % des voyageurs des lignes PRIORIBUS qui proviendront d'un report modal de la voiture particulière, soit 298 000 voyages/an

## Promotion du vélo en ville



Le vélo est devenu un véritable mode de transport à part entière sur le Grand Dijon. La mise en service des tramways a permis un **renforcement du réseau cyclable** au travers de nombreux aménagements : pistes cyclables, installations d'arceaux et de vélostations sécurisées, de panneaux de circulation, généralisation des contre-sens cyclables en cœur de ville ...

En parallèle de ces aménagements, des services ont été mis en place par le Grand Dijon, notamment un **double système de location de vélos** : VéloDi, pour la location courte durée et Diviavélo pour la location moyenne et longue durée. Ces dispositifs seront, dès janvier 2017, réunis sous la houlette d'un seul et même opérateur.

Le plan de déplacements urbains prévoit que la part modale du vélo, qui était de 3 % en 2010, atteindra 10 % à l'horizon 2020.

### Chiffres clés Réseau cyclable



- ▶ 282 km de voiries aménagées pour les vélos avec 50 kms de pistes cyclables
- ▶ la part des voiries cyclables est de 26 % de la voirie totale du Grand Dijon susceptible d'être aménagée
- ▶ au total plus de 2 600 arceaux à vélos installés sur le territoire

Finalité 1

## Piétonisation du cœur de ville

Finalité 2

En parallèle de l'aménagement du réseau cyclable, le nouveau réseau bus & tram a libéré de l'espace pour les zones piétonnes et de nombreuses zones le long du tramway ont été classées en « **aire piétonne** ».

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5



L'élargissement des trottoirs et la piétonisation sécurisent les piétons et **facilite la marche comme mode de déplacements**. La piétonisation rend la ville plus agréable à parcourir et contribue dans le même temps à la protection du centre historique et au dynamisme des commerces.

Les projets de piétonisation du cœur de ville se poursuivent, après Godrans et Liberté, c'est l'axe Charrue-Piron de la Ville de Dijon qui va devenir piétonnier.

Les résultats des comptages routiers démontrent que les aménagements réalisés ces dernières années ont permis de diminuer le nombre de véhicules qui transitent par les grands boulevards traversant la ville.

## Sensibilisation des jeunes à l'écomobilité

Afin de promouvoir les mobilités douces sur son territoire, le Grand Dijon a initié un projet relatif aux écomobilités à destination des plus jeunes. L'objectif de ce projet est de **sensibiliser les enfants de 6 à 12 ans** aux impacts de la mobilité quotidienne, mais également de les ouvrir aux modes de déplacement doux : apprentissage du vélo, règles élémentaires pour bien circuler en ville, réparations simples du vélo...

Pour ce faire, des animations financées par la Communauté Urbaine ont été élaborées et sont proposées aux différents centres extrascolaires et écoles du Grand Dijon. Ces animations sont à l'essai pour l'année scolaire 2015/2016.

## Appel à projet mobilité rurale : Divia pouce

Le territoire du Grand Dijon est hétérogène et présente des écarts d'urbanisation et de densité de population qui de fait, imposent une prise en compte variée des besoins en infrastructures et services de transport. Si le réseau urbain Divia répond aux déplacements collectifs, il n'est pas concurrentiel sur des flux diffus. En effet, compte tenu du taux de motorisation des ménages, des infrastructures routières et de la fluidité de la circulation en agglomération dijonnaise, la voiture particulière reste bien souvent le moyen de déplacement le plus utilisé par les habitants des zones rurales et des quartiers péri-urbains du territoire.

Néanmoins, toutes les catégories d'habitants ou visiteurs de ces territoires ne sont pas motorisées, et le Grand Dijon ambitionne de proposer des solutions de mobilité pour tous, et ce dans des conditions économiques et environnementales acceptables. C'est dans ce

Finalité 1

cadre que le Grand Dijon répond à l'**appel à projets « mobilités rurales »** initié par la Région Bourgogne en partenariat avec l'ADEME, en proposant un **service « d'autostop organisé »** (ou covoiturage spontané) : **Divia pouce**.

Finalité 2

Finalité 3

Le concept de l'autostop organisé est de réunir au sein d'un même réseau, automobilistes et passagers, qui, dans le cadre de trajets courts et en rabattement sur des arrêts du réseau de transport urbain structurant, partageraient tout ou partie de leur itinéraire respectif. Ainsi, l'autostop organisé ou covoiturage spontané, permet de :

Finalité 4

Finalité 5

- ▶ répondre à faible coût, aux besoins en mobilité des communes ou quartiers périphériques (personnes jeunes, âgées, à faibles ressources...) ;
- ▶ participer à un meilleur remplissage des voitures, diminuant ainsi la pression sur les infrastructures routières et de stationnement en agglomération ;
- ▶ favoriser le lien social autour d'une communauté d'utilisateurs qui partageront des déplacements, grâce à l'organisation en « réseau » du service ;
- ▶ et **diversifier les solutions de mobilité** compte tenu des spécificités des territoires du Grand Dijon.

Ce service serait dans un premier temps porté par une structure associative en 2016 et sera ensuite pleinement intégré au réseau Divia, en tant qu'offre complémentaire au réseau Bus&Tram, et ce dans le cadre de la délégation de service public des « services à la mobilité » prévu à compter du 1er janvier 2017.

Les communes, quartiers et zones d'activité du Grand Dijon situés en périphérie du centre urbain sont aujourd'hui concernés par ce projet. Les communes de Magny-sur-Tille et Bresse-sur-Tille pourraient être les pionnières de ce dispositif. Pour la suite, l'idée est d'ouvrir le dispositif dès que possible à d'autres communes, telles que Corcelles-les-Monts et Flavignerot par exemple. Puis, à toutes les autres communes et quartiers périphériques.

### OBJECTIF 3 : DEVELOPPER L'ECO-URBANISME

#### Écoquartiers

Une **dizaine d'écoquartiers** sont en cours d'aménagement ou en projet dans le Grand Dijon, ils incarnent une nouvelle manière de vivre et de fabriquer la ville. Après le Bief du moulin, à Longvic, considéré comme le premier écoquartier abouti de l'agglomération, après Junot, Hyacinthe Vincent et Montmuzard, bientôt achevé, de nouveaux écoquartiers sortent de terre. Tous sont caractérisés par une attention soutenue, dès le lancement du projet, aux enjeux environnementaux : végétalisation, priorité aux mobilités douces, bâtiments peu énergivores, mixité sociale, fonctionnelle et architecturale...

Ces nouveaux quartiers s'inscrivent dans un objectif de réduction de l'empreinte écologique par une reconstruction de la ville sur elle-même en diminuant l'étalement urbain. La Ville de Dijon et le Grand Dijon ont engagé la mise en œuvre d'écoquartiers conçus comme des

Finalité 1

**projets pilotes** pour favoriser la **concrétisation opérationnelle des objectifs d'aménagement urbain durable**.

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

Sur chacun des thèmes de l'écologie urbaine (énergie, déplacements et qualité de l'air, densité, écoconstruction, eau, biodiversité, collecte de déchets, circuits courts, climat, bruit...) il s'agit de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement, tout en assurant leur compatibilité avec les objectifs économiques et sociaux du développement durable, en vue notamment de permettre la reproductibilité des actions, aussi bien dans les opérations futures que dans les quartiers existants, en vue de leur diffusion à terme sur l'ensemble du territoire communal.

Des objectifs variables ont été définis pour chacun des écoquartiers sur chaque thème environnemental (dont déplacements, gestion des eaux, biodiversité, consommations d'énergie, écoconstruction, etc.), mais les résultats ne sont pas encore mesurables, car ces projets sont en cours d'aménagement.

### **Étude d'accompagnement volet énergie climat PLU de Quetigny**

Dans le cadre de la révision de son PLU, la Ville de Quetigny a souhaité être un territoire d'expérimentation pour identifier les leviers qu'ont les collectivités en matière d'énergie et de climat au travers de leur document d'urbanisme.

À l'issue de cette étude, un document devrait être produit afin d'accompagner les collectivités à l'intégration de ces enjeux. L'étude est pilotée par le Grand Dijon conjointement avec la Ville de Quetigny et l'ADEME.

### **Appel à manifestation d'intérêt de l'axe 5 du PO FEDER-FSE 2014-2020 dit « pour un développement urbain durable »**

La candidature de la Communauté Urbaine à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'axe 5 du PO FEDER-FSE 2014-2020 dit « pour un développement urbain durable » a permis d'élaborer une stratégie globale et intégrée de développement urbain durable sur le territoire en vue de la mobilisation des fonds européens. Elle se décline pour le Grand Dijon en 2 objectifs spécifiques :

- ▶ OS 5.1 : réduire la consommation énergétique des bâtiments
- ▶ OS 5.3 : améliorer l'environnement et l'attractivité des villes

L'implication du Grand Dijon se traduit par son rôle d'organisme intermédiaire dans le cadre de l'axe 5, il est par ce biais un acteur à part entière du développement durable urbain en articulation avec la région, autorité de gestion du PO FEDER FSE.

En terme financier, la maquette financière 2014-2020 prévoit :

- ▶ Au titre de l'OS 5.1 : un programme ambitieux de rénovation énergétique dans les logements à loyer modéré et dans les bâtiments publics les plus fréquentés situés en quartiers prioritaires (Coût total cofinancements inclus = 27 277 525 €)

Finalité 1

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

- ▶ Au titre de l'OS 5.3 : le financement d'études et de diagnostics préalables à la définition de projets urbains intégrés, de travaux autour de l'ancien hôpital général, de projets expérimentaux ou innovants tels que la modélisation des bâtis en 3D pour une meilleure connaissance du milieu urbain (Coût total financements inclus : 693 8000 €)



#### Chiffres clés Développement urbain durable

- ▶ montant total de dépenses prévisionnelles de 34 215 525 € au profit du développement urbain durable dont la part du FEDER devrait représenter 7 315 558 € et celle du Grand Dijon 4 896 005 €

## OBJECTIF 4 : LUTTER CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

### Lauréat appel à projets « Villes respirables 5 ans »



Le Grand Dijon a été récompensé de son **engagement dans la lutte contre la pollution de l'air** avec sa désignation comme **lauréat de l'appel à projet « villes respirables en cinq ans »**. Il figure ainsi parmi les 20 territoires récompensés pour leur engagement dans la lutte contre la pollution de l'air qui bénéficieront pendant cinq ans de l'appui de l'État et de l'ADEME.

L'appel à projets « Villes respirables » vise à faire émerger des **mesures exemplaires pour l'amélioration de la qualité de l'air** afin de garantir, dans un délai de 5 ans, un air sain aux habitants. Les lauréats contribuent ainsi au déploiement local des dispositions de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le Grand Dijon, seul lauréat bourguignon, va ainsi poursuivre la piétonnisation en centre-ville, avec l'expérimentation des zones apaisées à Dijon et dans d'autres communes du territoire, et acquérir des navettes électriques.

Depuis 2001, le Grand Dijon s'est engagé dans une politique écologique ambitieuse avec de **nombreuses actions visant à améliorer significativement la qualité de l'air** : le classement Iso 14001 de l'usine d'incinération des déchets, la mise en place de deux lignes de tramway et l'acquisition de bus hybrides, le développement des modes de déplacements actifs, la rénovation thermique de l'habitat, la création d'un réseau de chaleur ...

Cette politique porte déjà ses fruits. En juillet 2015, la Ville de Dijon figurait comme la moins polluée des 17 grandes villes françaises passées au crible par l'Institut national de veille sanitaire (InVS). Elle était même la seule à afficher un taux de particules fines dans l'air inférieur au niveau recommandé par l'Organisation mondiale de la santé.



### Chiffres clés Qualité de l'air

- ▶ Dijon, n°1 des grandes villes françaises pour le faible taux de particules fines dans l'air (*Rapport de l'institut national de veille sanitaire, janvier 2015*).

### Évaluation de la qualité de l'air de la Ville de Quetigny

Dans le cadre de l'avant-projet de tramway du Grand Dijon, ATMOSF'air a réalisé en 2008-2009 une évaluation de la qualité de l'air à l'aide d'un camion laboratoire. Le Grand Dijon a souhaité que cette évaluation soit reconduite après la mise en service du tramway.

Afin d'estimer les moyennes annuelles de divers polluants réglementés, de les comparer aux normes actuelles, le Grand Dijon finance **quatre campagnes saisonnières de mesures** réalisées avec le laboratoire mobile.

Le site de Quetigny a été choisi afin de représenter l'exposition de proximité trafic. Il est principalement influencé par les émissions automobiles, mais peut être, en fonction des conditions météorologiques, influencé par des émissions d'origine tertiaire (chauffage collectif ou individuel) ou industrielle (à quelques dizaines à centaines de mètres de la zone industrielle).

Les principaux éléments qui ressortent de l'étude sur le site de Quetigny sont les suivants :

- ▶ en raison de son caractère très exposé, en proximité trafic d'un axe fréquenté, ce site est soumis à des concentrations modérées à élevées pour chacun des polluants. Le trafic reste la principale cause de contamination de l'air.
- ▶ Ces taux restent toutefois respectueux des valeurs réglementaires en vigueur. Ainsi, les valeurs limites annuelles, journalières et horaires sont majoritairement respectées.
- ▶ Les populations avoisinantes sont désormais moins exposées qu'en 2008 en ce qui concerne les oxydes d'azote et les particules. Cela résulte de la conjonction d'une baisse générale des niveaux sur l'ensemble du Grand Dijon et de l'aménagement de l'infrastructure de transport. Une partie de la baisse est imputable à la mise en place du tramway.

## OBJECTIF 5 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LA CROISSANCE VERTE

### Cluster éolien, Wind for Future



Wind for Future (W4F) est un **cluster labellisé par l'État** en 2010 qui regroupe les acteurs de l'énergie éolienne, il compte 80 membres, essentiellement en Bourgogne et Franche-Comté et son siège est situé à Longvic.

W4F a développé, en partenariat avec l'UIMM et le GRETA, le Conseil Régional de Bourgogne et Pôle Emploi, une **formation qualifiante aux**

Finalité 1

**activités de maintenance des éoliennes.** Cette formation est dispensée au Lycée Gustave Eiffel.

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

Pour permettre le développement de ces filières de formation, W4F a souhaité **créer un centre de formation aux travaux en grande hauteur** sur la Communauté Urbaine. Celui-ci sera composé d'un mât de 45 m équipé d'une nacelle, d'un simulateur de vertige et d'intervention et de salles de formations. Au-delà des étudiants en formation initiale, ce centre pourra accueillir des techniciens éoliens en activité ayant besoin d'un recyclage régulier de leur qualification ou à d'autres secteurs industriels nécessitant des interventions sur des installations électriques de forte puissance en grande hauteur. Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a également manifesté son intérêt pour l'utilisation de telles infrastructures.

Dans le cadre de ce projet, **W4F s'est rapproché du Cluster GA2B** (gestion active des bâtiments), qui sera en charge de la conception et la mise en œuvre du bâtiment. L'objectif est de **réaliser un bâtiment modèle** notamment en matière de maîtrise énergétique et de maquette numérique. Il pourra servir de lieu de formation et d'expérimentation en lien avec les CFA et lycée professionnels du bâtiment.

À ce jour, un terrain propriété du Grand Dijon a été identifié pour localiser le projet et les services du Grand Dijon accompagnent le projet les volets urbanisme et droit des sols.

#### Cluster gestion active des bâtiments, GA2B



La gestion active du bâtiment représente l'un des **principaux enjeux des bâtiments de demain**, aussi bien dans le neuf que dans la rénovation. La gestion et le pilotage des bâtiments est un domaine en pleine mutation sur notre territoire.

De nombreuses solutions, protocoles et technologies existent et il est parfois difficile aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre de s'y retrouver. C'est pour palier à ce genre de problème que le cluster GA2B (gestion active des bâtiments) a été créé en 2011 par six entreprises bourguignonnes travaillant dans les domaines de la domotique et des bâtiments intelligents, s'inscrivant dans la stratégie régionale du Plan Bâtiment de Demain.

Sa mission est de **fédérer les industriels du territoire**, de **mutualiser les compétences** autour de la gestion active des bâtiments en Bourgogne, d'en faire la promotion auprès des professionnels et des maîtres d'ouvrages, de **faciliter les partenariats et les investissements** dans des projets innovants et de **constituer une veille sur les dernières technologies** au profit des entreprises adhérentes.

Dans cet esprit, il a été demandé au Cluster GA2B de se charger de la conception et de la mise en œuvre du bâtiment du prochain centre de formation de Wind4Future.

## ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS PHARES

### LABEL CIT'ERGIE

**Cit'ergie** European Energy Award® est un dispositif destiné aux communes et intercommunalités qui s'engagent dans une amélioration continue de leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux. C'est un label en 3 niveaux qui récompense pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité.

Cit'ergie a été positionné comme l'outil d'animation, de mise en œuvre, d'évaluation et de labellisation du PCET. L'engagement du Grand Dijon et de la ville a été récompensé par la **remise du Label Cit'ergie** lors des assises de l'énergie en janvier 2014 à la Ville de Dijon et en janvier 2015 au Grand Dijon.

### LAUREAT « TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE »



Un appel à projets pour mobiliser 200 « territoires à énergies positives pour la croissance verte » a été lancé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- ▶ atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la Conférence climat de Paris 2015;
- ▶ encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales ;
- ▶ et faciliter l'implantation des filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Dans ce cadre, **le Grand Dijon, les villes de Dijon, Quetigny et Marsannay-la-Côte** ont chacun présenté un projet et ont été déclarés ensemble **lauréats à l'appel à projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »** le 9 février 2015.

Les lauréats s'engagent à mettre en place des actions spécifiques permettant de contribuer efficacement à la baisse de la consommation d'énergie, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation. Les actions suivantes seront financées :

- ▶ la réalisation de l'audit énergétique du siège de la Communauté Urbaine Grand Dijon (Grand Dijon) ;
- ▶ la modernisation de l'éclairage public (Grand Dijon) ;
- ▶ la réalisation de 3 audits énergétiques sur les bâtiments publics de la commune de Dijon (Dijon);

Finalité 1

▶ la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments communaux (Quetigny);

Finalité 2

▶ la requalification et rénovation énergétique de l'ancienne école maternelle Langevin (Marsannay-la-Côte) ;

Finalité 3

▶ et le renforcement des actions d'éducation relative à l'environnement (Latitude21).

Finalité 4

Le 12 juin dernier, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, est venue à Dijon pour signer la convention « Territoire à énergie positive » avec les lauréats, convention prévoyant un soutien financier de l'État pour la mise en œuvre des actions TEPCV.

Finalité 5

## COP 21, LE TERRITOIRE S'ENGAGE

À l'occasion de la 21<sup>e</sup> Conférence des parties de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, COP21, qui se tient à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, le Grand Dijon s'engage et se mobilise : **rencontres-climat, conférences, expositions, événements, visites, ateliers** se succèdent dans la communauté urbaine positionnée comme référence en matière d'écologie urbaine en France.



Pour la première fois, une rame de tram a temporairement recouvert son emblématique robe cassis pour revêtir les couleurs de la COP21 rappelant ainsi l'engagement de Dijon et du Grand Dijon pour le climat.

Une « **gazette du climat** », recensant l'ensemble des actions mise en œuvre sur le territoire a également été éditée pour sensibiliser les habitants sur les enjeux internationaux et nationaux de cette COP21 ainsi que sur l'engagement du Grand Dijon et de la Ville de Dijon en matière de lutte contre le changement climatique.

Le **train du climat**, labellisé COP21, a circulé en France du 6 au 25 octobre dans l'objectif de sensibiliser le grand public aux enjeux, impacts et solutions en faveur du climat à travers une exposition itinérante, ludique, et pédagogique conçue par les scientifiques. Il a fait étape dans 19 villes, dont la Ville de Dijon le 9 octobre 2015.

En préfiguration du sommet mondial de Paris, Dijon organise des **rencontres internationales**, ouvertes au grand public le lundi 23 novembre. Pour l'occasion, les représentants de ses « villes partenaires » feront le déplacement jusqu'à Dijon : Mayence (Allemagne), Cluj-Napoca (Roumanie), Opole (Pologne), Pecs (Hongrie), Skopje (Macédoine), Volgograd (Russie), York (Royaume-Uni), Guimaraes (Portugal), Prague (République tchèque), Reggio Emilia (Italie), mais également Chefchaouen (Maroc) et Dakar (Sénégal). Les villes partenaires signeront une convention par laquelle ils s'engagent ensemble à conduire des actions contre le réchauffement climatique.

Une projection-débat, "Une planète, une civilisation" de Gael Derive, expert en climat et en énergie a également été organisée le 27 novembre 2015.

## PERSPECTIVES

La Ville souhaite poursuivre son ambitieuse politique en matière de lutte contre le changement climatique, politique qui lui a dès à présent permis d'être reconnu comme une référence écologique en France. La mise en œuvre des **actions « territoires à énergies positives pour la croissance verte »** s'inscrit dans cette lignée.

La Ville de Dijon a reçu en 2013 le label Cit'ergie pour l'ambition et la qualité de la mise en œuvre de sa politique énergie climat. La Commission Nationale du Label a souligné les progrès réalisés depuis 2010, année de la première labellisation où la Ville avait atteint le niveau Cap Cit'ergie. Aujourd'hui, la Ville a atteint le niveau supérieur avec le label Cit'ergie et se fixe l'ambition d'atteindre le troisième et dernier niveau à savoir le **label Cit'ergie Gold**. Ce label est le niveau ultime de performance, il est décerné aux collectivités dont le pourcentage d'actions mises en œuvre est supérieur à 75 %. À ce jour, seules deux collectivités ont atteint cette performance, la Ville de Besançon et la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La Ville de Dijon met en place des actions qui permettent de maintenir la dynamique engagée et s'inscrit ainsi dans le dynamisme engagé au niveau national notamment au travers du vote de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte votée à l'été 2015. La Ville dispose de différents leviers et poursuit ses efforts dans les **domaines de la mobilité** (piétonisation, organisation du stationnement, offre multimodale...), de la **gestion du patrimoine public** (stratégie immobilière, rénovation des bâtiments, suivi et optimisation des modes d'éclairage et de chauffage...) ou encore de la **mobilisation des habitants** (Famille Eco-Logis, mobilisation des commissions de quartiers, soutien aux acteurs relais...).

Avec l'émergence de la Communauté Urbaine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, Dijon doit pouvoir compter sur le Grand Dijon pour l'accompagner dans cette ambition, notamment dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme désormais intercommunal, du déploiement des transports en commun ou de la gestion des réseaux d'énergie.

## Finalité 2

# PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La biodiversité englobe toute la diversité des êtres vivants et des écosystèmes. Sa préservation ainsi que celle des milieux et des ressources est une condition fondamentale du développement humain. Aujourd'hui les atteintes au vivant, aux milieux et aux ressources naturelles atteignent des niveaux alarmants. Il est urgent de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux, des ressources naturelles et de la diversité biologique.

Compte tenu de son patrimoine exceptionnel, la France porte une responsabilité de premier plan dans la mobilisation planétaire pour la préservation de la biodiversité. Pour cela elle a lancé dès 2004 sa stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) qui vient concrétiser l'engagement français au titre de la Convention sur la diversité biologique<sup>5</sup>. La nouvelle SNB 2011-2020 vise à produire un engagement plus important des divers acteurs, à toutes les échelles territoriales, en métropole et en outre-mer, en vue d'atteindre les objectifs adoptés.

### Orientations stratégiques de la SNB 2011 – 2020 :

- ▶ Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité ;
- ▶ Préserver le vivant et sa capacité à évoluer ;
- ▶ Investir dans un bien commun, le capital écologique ;
- ▶ Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité ;
- ▶ Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action ;
- ▶ Développer, partager et valoriser les connaissances.

Outre les compétences des collectivités dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, l'ensemble des activités de ces acteurs publics peut avoir des impacts importants sur ces ressources naturelles. À ce titre, elles se doivent d'agir pour les préserver.

## OBJECTIFS ET ACTIONS MISES EN PLACE

### OBJECTIF 1 : PRESERVER LA BIODIVERSITE

La conservation et la valorisation de la diversité du vivant est un axe fort de la mandature 2014-2020. Une véritable **politique transversale sur la préservation de la biodiversité** a été mise en place sur le territoire avec l'initiation d'un **Plan Biodiversité**, depuis le mois de juin 2014. Il vise à approfondir la connaissance sur la biodiversité, à favoriser la biodiversité urbaine et à partager cette connaissance, en faisant participer les habitants. Ce plan structure l'ensemble des actions en faveur de la protection et de la valorisation de la biodiversité, des ressources et des milieux de la Ville de Dijon.

<sup>5</sup> Convention internationale ratifiée lors du Sommet de la Terre en 1992.

Finalité 1

Le Plan Biodiversité est co-construit avec les habitants dans le cadre d'une **approche citoyenne et participative**. L'objectif porte sur le lien social que peuvent renforcer les initiatives autour de la biodiversité.

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5



Regroupées au sein du label « Dijon c'est ma nature, j'agis pour la biodiversité », les actions menées par la Ville proposent une **approche globale de la diversité biologique** : biodiversité sauvage et cultivée, en milieu urbain comme péri-urbain.

### Maille verte et bleue locale

À l'échelle régionale, le **schéma régional de cohérence écologique** (SRCE) approuvé en 2014 définit les grandes composantes structurantes de la trame verte et bleue résultant des lois du Grenelle de l'environnement.

Le projet de maille verte et bleue du Grand Dijon vise à développer, à une échelle plus fine et dans un contexte urbain et péri-urbain, un maillage qui soit le plus continu possible sur le territoire dijonnais, à partir du réseau d'espaces végétalisés et aquatiques existants, déjà dense ou relativement dense. Outre son intérêt environnemental proprement dit (biodiversité, qualité de l'air, stockage de CO<sub>2</sub>, promotion des déplacements doux...), cette **trame verte et bleue urbaine** a pour vocation de répondre à des **objectifs sociaux** (équipements de loisirs, détente, sports de plein air, santé, accessibilité à tous les publics), **économiques** (agriculture (péri)urbaine, tourisme) **et culturels** (patrimoine, paysage).

Elle constitue à ce titre un **outil d'aménagement et de développement durable du territoire** et fournit un cadre de référence et de concertation avec les communes pour une mise en cohérence des actions ou projets communaux impactés. Elle doit permettre de décliner une réglementation appropriée dans les **PLU communaux** et prochainement le **PLU intercommunal**, comme ce fût le cas dans l'éco-PLU de Dijon : secteurs de parc et d'intérêt paysager, espaces boisés classés, arbres isolés remarquables, etc.

En 2015, l'attention de la collectivité s'est portée sur le sujet des toitures végétalisées et un voyage d'étude a été organisé à Bâle, ville pilote en la matière. Le projet de forêt des enfants sur le site de La Cras contribue à la matérialisation de la maille dans ce secteur. Le prolongement au sud de la valorisation de l'esplanade Erasme aussi, de même que la démarche relancée sur les jardins urbains collectifs (dont celui de Montmuzard derrière le siège de Latitude 21).

Au-delà des actions déjà engagées mentionnées ci-dessus, le projet de maille verte et bleue du Grand Dijon doit être intégré au projet de territoire du Grand Dijon en cours d'élaboration et trouver une application dans ce cadre, sur la base du dossier réalisé (diagnostic, objectifs et projet de carte).

Finalité 1

## Jardin des sciences, acteur majeur de la biodiversité urbaine

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5



Le **Jardin des sciences** de la Ville de Dijon, établissement accueillant plus de 110 000 visiteurs par an, **fédère et anime l'ensemble des connaissances et des pratiques relatives à la biodiversité urbaine** en lien avec tous les pôles municipaux ou intercommunaux concernés (services Démocratie Locale, Animation des Quartiers, Espaces Verts, Espaces Publics et Paysages, Réussite Éducative, Environnement, Développement Urbain et Eco-Urbanisme et Aménagement Urbain).

Il œuvre également pour le changement des pratiques et des conceptions, tant au niveau des services municipaux que des citoyens.

En plus de permettre l'acquisition de connaissances, notamment via ses compétences scientifiques et ses données naturalistes issues des collections, le Jardin des Sciences s'inscrit dans une approche favorisant le **développement des sciences participatives**. La plateforme internet « [ma-nature.dijon.fr](http://ma-nature.dijon.fr) » dédiée à la biodiversité urbaine a ainsi été lancée en mai 2015. Elle permet à tous les Dijonnais de prendre conscience des enjeux en matière de biodiversité et de contribuer à une meilleure connaissance des espèces présentes sur le territoire, grâce à des protocoles simples et ludiques, consacrés par exemple aux insectes pollinisateurs ou à la flore spontanée.

### Mise en place d'un observatoire participatif et culturel de la biodiversité urbaine

Les citoyens connaissent mal la flore et la faune de leur ville. Pourtant, cette biodiversité est un indicateur pertinent de la qualité de l'environnement et une composante essentielle du développement durable. Comme dans d'autres domaines, la **participation des habitants** peut contribuer à améliorer la **connaissance de cette biodiversité urbaine**. La récolte des données sur des espèces communes (plantes sauvages, insectes pollinisateurs...) peut alimenter les bases de données nationales à destination des naturalistes et des gestionnaires.

Au-delà des protocoles mis en œuvre à l'échelle nationale dans le cadre du programme « Vigie-Nature » (protocole pour lesquels le Jardin des Sciences de la Ville de Dijon est relais local), une **plateforme numérique** « [ma-nature.dijon.fr](http://ma-nature.dijon.fr) » a été lancée en 2015, à l'occasion de la Fête de la Nature et de la Biodiversité le 24 mai, afin de permettre aux publics de se familiariser avec les sciences participatives. L'objectif de cette plateforme est double :

- ▶ permettre aux publics de s'informer sur le programme événementiel et les collections du Jardin des Sciences, mais également sur les actions en faveur de la biodiversité à l'échelle de la Ville ;
- ▶ contribuer à la meilleure connaissance de la biodiversité locale via le dépôt de photographies d'espèces animales ou végétales par les publics et l'identification de ces espèces par les équipes du Jardin des Sciences.

Cette **démarche participative et ludique** permettra à chacun de mieux connaître la biodiversité de son quartier, d'échanger avec d'autres observateurs, d'apporter sa contribution au monde scientifique. Une des originalités de cette démarche est de restituer à tous les publics les résultats collectés par le réseau des observateurs volontaires, de manière attractive, notamment à partir d'événements culturels d'horizons multiples (spectacles,

Finalité 1

jours festives, expositions itinérantes en plein air, rencontres avec des naturalistes, des artistes.....).

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5



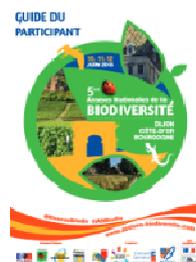
Par ses **actions de communication et de sensibilisation** à la biodiversité en direction de tous les publics, le Jardin des sciences initie les projets d'étude, accompagne les observateurs volontaires, en individuels ou en groupes (enfants dans un cadre scolaire ou périscolaire, adultes, familles, publics en difficultés ...) dans leurs investigations : initiations naturalistes, aide à la mise en place et au suivi des protocoles, création d'outils pédagogiques de sensibilisation à la biodiversité urbaine sur le site du Jardin des sciences et outils itinérants, rencontres avec les professionnels, ateliers associant sciences et arts,...

Une fois les publics familiarisés avec la méthodologie, ces démarches d'observation s'inscrivent dans le cadre des protocoles d'études participatives « Vigie-Nature ». Différents programmes d'études ont ainsi été mis en place : Spipoll (suivi photographique des insectes pollinisateurs), Sauvages dans ma rue (observatoire des plantes urbaines), opération Escargots.

### *Groupe de travail inter-commissions de quartier autour de la biodiversité en ville*

Suite à la présentation du plan Biodiversité, initié à l'échelle de la Ville, lors des commissions de quartier du mois de mars 2015, une première **réunion inter-commissions**, animée par le Muséum/Jardins de Sciences a eu lieu fin avril. Cette réunion a permis de travailler sur ce que les habitants pouvaient faire pour agir en faveur de la biodiversité. Suite à cette première réunion, il a été décidé d'organiser des **visites de quartier** pour **recenser les initiatives possibles** par quartier et **identifier des pieds d'arbres à fleurir**. Le Muséum/Jardin des Sciences et le Service des Espaces Verts apporteront leur aide technique (préparation des pieds d'arbres, apport des semences, conseils...). En contrepartie, les habitants volontaires devront entretenir ces pieds d'arbres.

### **Temps forts et manifestations**



Des temps forts tels que la **fête de la biodiversité** du 20 au 24 mai (près de 4 500 visiteurs) ou **Api'days - Miel de Dijon** du 19 au 21 juin (3 000 personnes) permettent de développer une approche participative auprès d'un large public.

Dijon a également accueilli en juin dernier, les **5<sup>e</sup> Assises Nationales de la biodiversité** qui ont mobilisé plus de 700 personnes. Cette 5<sup>e</sup> édition a été organisée dans un contexte d'actualités particulièrement dense avec d'une

Finalité 1

part le projet de loi sur la biodiversité et d'autre part l'annonce de la création d'une future Agence française pour la biodiversité.

Finalité 2

Finalité 3

### Gestion des espaces verts

Finalité 4

Le Plan Biodiversité s'inscrit aussi dans le cadre de l'évolution des pratiques et notamment celles afférentes à la **gestion des espaces collectifs**. Cette volonté se traduit par la mise en place de nouveaux modes de gestion favorables à la biodiversité comme les prairies urbaines.

Finalité 5

#### Gestion différenciée

Une des mesures phare et emblématique de la Ville de Dijon mais aussi de plusieurs communes de l'agglomération (Longvic, Chevigny-Saint-Sauveur...) en faveur de la biodiversité et de l'environnement est le **0 phyto**. À Dijon, des techniques d'entretien des parcs et jardins laissant la nature reprendre ses droits là où c'est possible sont également mis en place à travers une **gestion différenciée** des espaces verts.

#### Label éco-jardin

Coordonné par Plante & Cité, le label Eco-Jardin atteste que les gestionnaires d'espaces tels que les parcs et jardins s'inscrivent dans une **démarche globale de gestion écologique**. Il est utilisé afin de faire connaître et reconnaître la qualité de cette gestion auprès des élus et du grand public. Le label est attribué suite à un audit, réalisé par des organismes extérieurs compétents et indépendants, basé sur une grille d'évaluation commune. Il est attribué au regard de huit critères : structure du site, sol, faune et flore, eau, équipements et matériaux, matériels et engins, formations, public. Le détenteur du label s'engage dans une démarche d'amélioration continue.

À l'échelle de la Ville de Dijon, cette labellisation s'inscrit dans des projets de plus grande envergure comme le Plan Biodiversité et la Trame Verte et Bleue. Les objectifs sont la labellisation d'un site par an et l'amélioration ensuite de la gestion de chaque site labellisé (au regard des points faibles identifiés lors de l'audit). Le parc de l'Arquebuse a été le premier site labellisé (avec une note de 88/100) et la labellisation du parc de la Colombière est en projet pour 2016.

### Présence du végétal en ville

La Ville de Dijon souhaite favoriser la **présence du végétal en ville** via une démarche concertée et cohérente entre les différents services concernés par cette question et notamment :

- ▶ le Pôle Eco-Urbanisme et Aménagement Urbain dans le cadre des **opérations d'aménagement** telles que les éco-quartiers ou le recours aux toitures végétalisées ;
- ▶ la Direction Générale des Services Techniques (Service Espaces Verts et Paysage Espace Public) avec les **nouveaux modes de gestion** (plan de gestion différenciée) ;

Finalité 1

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

- ▶ le Jardin des Sciences avec l'animation du Plan Biodiversité, l'accompagnement des **opérations de végétalisation citoyenne** et des jardins partagés et les relevés botaniques de terrain (espèces protégées ou envahissantes).



Les **jardins partagés** ou les **actions de réappropriation de l'espace public** comme le fleurissement au pied des arbres sont ainsi facilités et accompagnés notamment avec l'appui des commissions de quartier. Les actions relatives à l'éducation à l'environnement ou les jardins éducatifs s'inscrivent dans la dynamique de ce plan et ce, sur l'ensemble des temps éducatifs.

Une **expérimentation de mycorhization** grandeur nature sur une portion du tramway est menée par l'équipe « mycorhizes » de l'UMR Agroécologie (UMR AgroSup Dijon / Inra / Université de Bourgogne) en collaboration avec le jardin des sciences, la Ville de Dijon et le Grand Dijon.



L'idée est de tester, sur la voie de tramway, où la profondeur de terre est très réduite et où les conditions sont difficiles pour le gazon, l'effet bénéfique de la mycorhization et/ou de bactéries du sol. Le but étant d'arriver à la fois à limiter les tontes et les arrosages. L'essai a été lancé fin avril, il devrait perdurer une à deux années

pour un suivi optimum dans le temps. Une signalétique sera installée aux abords de l'essai. Le Jardin des sciences, où sont menées d'autres expérimentations didactiques, ensemencera par ailleurs quelques-unes de ses plates-bandes pour montrer aux visiteurs du Jardin l'effet des mycorhizes sur la croissance et la vigueur de ces plantes.

Enfin, les actions menées à l'échelle du Grand Dijon comme les **opérations expérimentales de végétalisation du Tramway**, le **projet de Trame Verte et Bleue**, les **projets murs et terrasses végétalisés**, l'**aménagement du site de la Cras** s'inscrivent également dans le Plan Biodiversité.

## OBJECTIF 2 : PROTÉGER ET GERER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

La dégradation des ressources en eau par les pollutions diffuses, essentiellement par les nitrates et les pesticides, affecte l'**approvisionnement en eau potable** au niveau national. La **restauration de la qualité des eaux brutes des captages** à l'échelle de leurs aires d'alimentation est une priorité nationale visant à limiter au maximum le recours au traitement de l'eau brute avant sa distribution.

### Études des Aires d'Alimentation des Captages

Le Comité de Bassin Rhône Méditerranée Corse a identifié dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) une liste de captages jugés prioritaires à l'échelle du bassin. Le captage des Vernottes, situé sur la commune de Couternon, figure dans cette liste au titre des nitrates. Dans le cadre de la signature du Contrat de bassin de la Tille, le Grand Dijon s'est engagé à réaliser une **étude dite « AAC », pour Aire d'Alimentation du Captage**, afin d'une part d'identifier les pressions présentes sur le bassin d'alimentation du captage et susceptibles d'engendrer une dégradation de la qualité de l'eau, et d'autre part à mettre en place des actions concertées afin de réduire ces pressions et ainsi redonner à la ressource en eau la qualité nécessaire à son exploitation pour un usage d'eau potable.

En parallèle, des traces ponctuelles, de pesticides ont été identifiées au niveau des sources du Suzon (Sainte Foy, du Chat et du Rosoir), ainsi qu'au niveau de la Source de Morcueil située sur la commune de Fleurey-sur-Ouche ; ces sources revêtant un caractère stratégique dans l'alimentation en eau potable de la Communauté Urbaine Grand Dijon. En collaboration avec la commune de Messigny et Vantoux, le Grand Dijon réalise aussi une étude AAC sur ces ressources.

L'objectif de ces études des Aires d'Alimentation des Captages (AAC) des Sources du Suzon, de Morcueil et de la tranchée drainante des Vernottes est de **travailler en concertation avec les acteurs locaux** dont les pratiques sont susceptibles d'entraîner la présence de pesticides et de nitrates dans les ressources, afin de supprimer, ces risques de pollution et ainsi pérenniser la bonne qualité naturelle de ces eaux. Cette action est en cours de réalisation, la date de fin prévue est été 2016.

### Actions sur les eaux pluviales

En parallèle, plusieurs actions sont mises en œuvre sur les eaux pluviales :

- ▶ sur l'**instruction des permis de construire** avec un avis relatif à la maîtrise des eaux pluviales dans les projets urbains (ensemble et particuliers), voire des dossiers d'autorisation (ou déclaration) loi sur l'eau pour les grosses opérations prescriptions spécifiques et sinon application des règles du PLU ;
- ▶ l'**entretien des réseaux d'assainissement pluvial** avec pour objectif de favoriser pour l'usager le bon écoulement des eaux de ruissellement et son retour dans le meilleur état possible dans le milieu naturel ;

Finalité 1

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

- ▶ la **convention de rejet pour les industriels des ZAE** pour sensibiliser aux interventions d'urgence à mettre en œuvre en cas de pollution accidentelle ;
- ▶ la **mise en œuvre opérationnelle des réseaux neufs ou en cas de réhabilitation des réseaux anciens.**

### Promotion eau du robinet



La Communauté Urbaine travaille également à promouvoir l'eau du robinet, son bon goût et sa consommation par les habitants du territoire, via une sensibilisation et communication autour de l'intérêt environnemental et sanitaire de l'eau du robinet).

#### Chiffres clés Eau

- ▶ Consommation globale annuelle 2014 d'eau estimée à 90 000 m<sup>3</sup>

*Tous usages confondus : pataugeoires, bassins et fontaines, arrosage, entretien des animaux, sanitaires publics.*



- ▶ Consommation d'eau verte en 2014 estimée à 69 544 m<sup>3</sup>

*L'eau verte correspond à l'eau disponible et utilisée pour l'arrosage et l'entretien, comme par exemple l'arrosage du tram, les bouches de lavage de quai, les ateliers du tram, le bassin Darcy avec l'arrosage, l'arrosage des arbres place Darcy, la fontaine place de la République, les laveuses de voiries et les espaces verts... Ce chiffre particulièrement important est à mettre en regard des fortes précipitations annuelles sur 2014.*

## OBJECTIF 3 : REDUIRE ET VALORISER LES DECHETS

La Communauté Urbaine Grand Dijon a contractualisé avec l'ADEME Bourgogne, en décembre 2009 un **programme local de prévention des déchets** (PLPD). L'objectif de ce programme est de réduire de 7 % les ordures ménagères et assimilées (OMA) d'ici fin 2015.

Les actions à engager ont pour but d'**amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement** par la baisse des quantités produites et par la réduction de leur nocivité. L'objectif global en année 4 (2014) était de réduire de 4,3 % les OMA. Le programme local de prévention des déchets structure l'ensemble des actions de gestion et prévention des déchets sur le territoire.

### Illicodéchets

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, la Communauté Urbaine se doit d'être exemplaire en matière de tri et de réduction des déchets. Ainsi, fin 2013, la collectivité a souhaité créer un **réseau d'échanges entre communes sur les thèmes du tri et de la prévention des déchets**, en s'intégrant dans un dispositif existant nommé Illicomunes (voir finalité 1) et créé via le plan climat territoire du Grand Dijon.

Finalité 1

Ce dispositif regroupe 17 communes sur les 24 adhérentes au Grand Dijon et le réseau spécifique tri et réduction des déchets se nomme **Illicodéchets**.

Finalité 2

À travers ce réseau, le Grand Dijon accompagne les communes dans la **réduction des déchets à la source produits par la collectivité** afin de répondre aux objectifs fixés dans le programme local de prévention des déchets. À ce jour quatre communes s'y sont engagées : Ahuy, Longvic, Neuilly-les-Dijon et Quetigny.

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5



#### Chiffres clés Illicodéchets

- ▶ 40 % des communes adhérentes au dispositif Illicommunes sont actives au sein du réseau Illicodéchets

### Nouvelle déchetterie de Dijon



Depuis le 14 mars 2015, la **nouvelle déchetterie de Dijon** a ouvert ses portes, avec une superficie de près de 13 000 m<sup>2</sup>. Elle offre désormais aux usagers de nombreux avantages : une circulation plus fluide, un temps d'attente réduit pour les utilisateurs et des **conditions optimisées pour encore mieux trier**.

Dans les 18 quais de déchargement (contre 12 précédemment) les usagers peuvent toujours déposer : les déchets verts, les pneus, la ferraille, les plaques de plâtre, les déblais et les gravats, les cartons, le papier, les incinérables, les plastiques et le bois.

Des locaux fermés accueillent également dans des conditions optimisées les déchets diffus spécifiques, les DEEE et une **ressourcerie**. Nouveauté, ces installations sont désormais complétées par une mini-benne dédiée à recueillir l'amiante-ciment.



#### Chiffres clés Nouvelle déchetterie

- ▶ Plus de 30 % d'augmentation de la fréquentation sur la déchetterie de Dijon sur les mois d'avril, mai et juin 2015

### Flux textiles

#### Flux de textiles sanitaires



Un des axes du programme local de prévention des déchets du Grand Dijon est de **réduire le flux de textiles sanitaires** présents dans les ordures ménagères. Les couches jetables représentent 3 % du poids des ordures ménagères et assimilées du Grand Dijon. L'utilisation des couches lavables permettrait de diminuer le poids des ordures ménagères c'est pourquoi la collectivité a décidé d'**expérimenter l'utilisation de couches lavables**.

Finalité 1

Afin de promouvoir cette pratique, le Grand Dijon souhaite dans un premier temps travailler avec des **crèches pilotes** utilisant des couches lavables avec pour objectif de sensibiliser les parents à l'usage de ces produits alternatifs aux couches jetables par la démonstration.

Finalité 2

Finalité 3

À travers ces initiatives pilotes le Grand Dijon pourra ensuite plus facilement convaincre les acteurs et les parents à l'adoption de ces produits. Le multi-accueil de Marsannay-la-Côte et une écolo-crèche de Dijon ont souhaité participer à cette expérimentation qui a débuté en janvier 2015.

Finalité 4

Finalité 5

### Valorisation des flux textiles par le réemploi ou le recyclage



La Communauté Urbaine Grand Dijon souhaite **réduire le flux des textiles** présents dans les ordures ménagères en privilégiant leur valorisation via des filières de **réemploi** ou de **recyclage**. Depuis 2011, de nombreuses **bornes textiles** ont été implantées sur le territoire afin de favoriser l'accès aux usagers et favoriser le réemploi des textiles.

De plus, un travail a été réalisé avec les sept associations du réemploi de textiles du territoire afin de créer un **outil de communication** permettant de donner les modalités d'apport et de localiser les points de collectes (déchetteries, locaux associatifs et bornes textiles). Enfin, une mutualisation des rebus de textiles est réalisée via Emmaüs afin de les valoriser au mieux. Une contractualisation avec l'éco-organisme ECO-TLC a également été signée en 2012 et renouvelée pour 6 ans en 2014.

L'objectif sur cette action est d'augmenter le nombre de points de collecte sur Dijon afin de tendre vers le 1 pour 2000 habitants.

#### Chiffres clés Valorisation des flux textiles



- ▶ En 2010 : 29 points de collecte et 79 % des textiles collectés sont valorisés et réemployés
- ▶ En 2014 : 90 % des textiles collectés sont valorisés et réemployés
- ▶ En 2015 : 94 points de collecte

### Déchets verts



La Communauté Urbaine Grand Dijon souhaite **réduire le flux de déchets verts** en privilégiant leur réemploi via des techniques de broyage et de paillage.

Depuis 2014, une **collecte en porte-à-porte des sapins de Noël** est organisée début janvier sur l'ensemble du territoire afin de les broyer et de les réutiliser en paillage au pied des plantes et arbustes des espaces verts des communes. Cette action permet également de sensibiliser les usagers aux pratiques de jardinage au naturel. Elle est renouvelée tous les ans.

Finalité 1

Par ailleurs, le Grand Dijon met à la disposition des propriétaires de jardins des bacs permettant de récupérer les déchets verts.

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5



### Chiffres clés Déchets verts

- ▶ 39 tonnes de sapins collectés en 2015 contre 28 tonnes en 2014
- ▶ 6 communes ont récupéré le broyat de sapins pour pailler leurs espaces verts

## Compostage partagé

Pour développer le **compostage partagé** sur son territoire, la Communauté Urbaine a initié un projet pilote sur 15 sites en 2013. La diversité des sites (jardins familiaux, logements sociaux, site inter-entreprises...) a permis de définir une méthodologie, permettant au Grand Dijon de déployer le dispositif sur son territoire afin d'**atteindre 120 sites à fin 2017**.



Le 6 novembre dernier, un nouveau site de compostage partagé a été mis en œuvre sur Dijon avec l'appui de l'association La Ruche qui dit oui. Cette opération s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris par le Grand Dijon pour développer le compostage partagé, aujourd'hui 17 sites pilotes ont été équipés, en partenariat avec l'association Arborescence, à Dijon, à Longvic, à Quetigny et à Perrigny-lès-Dijon.

### Chiffres clés Compostage partagé



- ▶ Près de 20 sites de compostage partagé
- ▶ Une moyenne de 430 kg de biodéchets détournés par site
- ▶ Plus d'un quart de la population a adopté le compostage sur les sites pilotes

## Lutte contre le gaspillage alimentaire

Un des axes du programme local de prévention des déchets est de **sensibiliser les usagers à la thématique du gaspillage alimentaire**. Pour ce faire plusieurs actions de sensibilisation ont été réalisées.

### Village Goût Nutrition Santé

Durant deux jours, le Village Goût Nutrition Santé a accueilli scolaire et grand public pour les sensibiliser à la fois aux questions de santé et nutrition mais également à la lutte contre le gaspillage alimentaire, au travers notamment d'une exposition « Stop au gaspillage alimentaire », de dégustations et d'ateliers anti gaspillage. Lors de cet évènement, les familles participant au Défi Familles Eco Logis ont tenu un stand sur le gaspillage alimentaire

Finalité 1

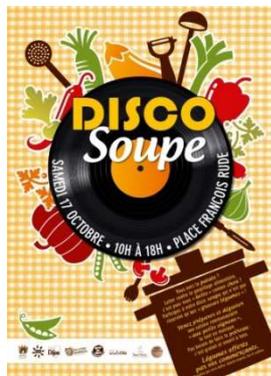
avec une dégustation de produits en partenariat avec l'association Fruimalin et les jeunes en service civique volontaires d'Uniscités.

Finalité 2

### Disco soupe

Finalité 3

Dans le cadre de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire et la conférence COP21 sur les changements climatiques, le Grand Dijon et ses partenaires ont organisé une **Disco Soupe** le samedi 17 octobre à Dijon.



Finalité 4

Finalité 5

Cet évènement a pour objectif de communiquer auprès du grand public sur le gaspillage alimentaire tout en réalisant des soupes avec des légumes invendus récupérés auprès des commerçants et associations du territoire. De nombreux acteurs locaux ont été associés à l'évènement : les jeunes volontaires en service civique d'Unis-cité, la DRAAF, l'association Slow-Food, la fédération des commerçants et artisans Shop In Dijon, et les associations d'aide alimentaire (Banque Alimentaire, Croix Rouge...). Cette action sera renouvelée.

### Établissements scolaires

Pour agir sur les établissements scolaires, le Grand Dijon a lancé un **projet pilote de réduction du gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires** dans deux lycées volontaires en septembre 2013, dans l'optique de développer ce projet dans d'autres établissements du territoire.

Dans les deux établissements pilotes, professeurs, élèves volontaires, éco-délégués et personnel des restaurants scolaires se sont engagés dans cette opération initiée par le Grand Dijon, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie Bourgogne, le Réseau des acteurs et des métiers de la restauration collective en gestion directe (réseau Restau'co), le Conseil régional de Bourgogne et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Bourgogne.

### Dons à l'aide alimentaire

La cuisine centrale municipale, malgré un processus de fabrication élaboré qui limite très efficacement la surproduction, est susceptible de disposer de denrées en surplus du fait d'évènements imprévus (ex. : grève).

La mairie de Dijon a signé en juin 2014 une **convention encadrant les conditions de remise et de prise en charge par les acteurs de l'aide alimentaire des denrées alimentaires** susceptibles d'être mises à disposition, à titre gratuit, par la cuisine centrale municipale en pareille situation.

#### Chiffres clés Gaspillage alimentaire



- ▶ Plus de 300 habitants venus sur le stand de sensibilisation au gaspillage alimentaire des familles Eco logis lors du village nutrition santé
- ▶ 360 kg de légumes récupérés et 500 soupes distribuées lors de la Disco Soupe d'octobre 2015

Finalité 1

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

- ▶ 4 établissements scolaires accompagnés de 2013 à 2015 avec une moyenne de 40% de gaspillage alimentaire en moins au sein des restaurants scolaires entre 2013 et 2015
- ▶ 12 200 € de dons de surplus de repas de la cuisine centrale ont été réalisés sur 2013/2014 et 10 700 € au 31/07/2015

## ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS PHARES

### LAUREAT APPEL A PROJET « TERRITOIRE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE »



La Communauté Urbaine porte une véritable politique environnementale dans tous les domaines de ses compétences, qu'il s'agisse des transports, de l'habitat et bien évidemment de la collecte, du traitement, de la valorisation et de la réduction des déchets. La candidature à l'**appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »** va dans la continuité des actions menées depuis plusieurs années sur le territoire et s'inscrit également dans la démarche de prévention en intégrant un axe économie circulaire.

Les grands objectifs que s'est fixée le Grand Dijon au travers de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » sont de :

- ▶ réduire de 10 % la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) 2020 par rapport à 2010 ;
- ▶ obtenir un taux de valorisation matière et organique des DMA de 50 % en 2020 ;
- ▶ conserver un taux de valorisation pour les déchets d'emballages ménagers de plus de 80 % ;
- ▶ maintenir le gisement des déchets verts à moins de 45 kg/hab. ;
- ▶ et valoriser 10 % du gisement des gravats collectés en déchetteries d'ici 2020.

La Communauté Urbaine **Grand Dijon fait partie des 95 lauréats 2015** de la deuxième vague de candidature à l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ».

### MIEL DE DIJON ET API'DAYS

Depuis 2013 avec la signature de la charte de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) et du programme « Abeille, sentinelle de l'environnement » par la Ville de Dijon, de nombreuses actions ont été mises en œuvre afin de favoriser la présence des abeilles et des pollinisateurs sauvages en ville.

Finalité 1

Des **ruchers** ont été installés sur une dizaine de sites à l'échelle de la Ville (Combe à la Serpent, Parc Valmy, la Vapeur, médiathèque Champollion, coteaux des Valendons, parc de la Toison d'Or, Parc de la Colombière, Jardin des Sciences, caserne des pompiers du Transvaal, Chapelle de la Maladière, domaine de la CRAS). Cette diversité de sites permet de disposer de miels aux couleurs, saveurs et textures différentes en fonction des fleurs présentes dans les zones où les abeilles sont allées butiner.

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

Cette action s'inscrit dans une démarche plus globale de développement durable comme la gestion différenciée des espaces verts (prairies urbaines, fauchages tardifs), les opérations de végétalisation citoyenne (fleurissement de pieds de murs et d'arbres avec les commissions de quartier), la sélection d'essences végétales sources de nourriture pour les pollinisateurs et un volet social avec le recours à des structures favorisant l'emploi de personnes handicapées.



« **Api'days la Fête des Abeilles** » est un événement organisé à l'initiative de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) depuis 2010 afin **de sensibiliser le grand public et les pouvoirs publics aux problématiques relatives aux abeilles et à leur devenir.**

Depuis 2013 et la signature de la charte de l'UNAF, la Ville de Dijon est fortement investie dans ce champ et propose la « fête des abeilles » au Jardin des Sciences. Ce lieu était tout indiqué pour accueillir cet événement, le Jardin des Sciences étant constitué :

- ▶ d'un muséum d'histoire naturelle dont l'objectif est de contribuer à la conservation, la valorisation de la biodiversité et de diffuser les connaissances relatives à celle-ci ;
- ▶ d'un jardin botanique, terrain de prédilection des insectes pollinisateurs (et plus particulièrement des abeilles des ruches Miel de Dijon installées au Jardin des Sciences).

L'édition 2015 a attiré plus de 3 000 personnes le 21 juin 2015. Une dizaine de stands ont permis aux publics de **déguster du miel issu des ruches de la Ville de Dijon**, de s'informer de façon ludique sur les abeilles et leur mode de vie, de découvrir les programmes de sciences participatives (notamment ceux consacrés aux insectes pollinisateurs) et d'échanger avec des professionnels grâce aux équipes du Jardin des Sciences ainsi qu'aux partenaires institutionnels et associatifs œuvrant sur cette problématique.



À l'instar d'initiatives prises en ce sens par d'autres villes, la Ville de Dijon a mis en place un **projet pluriannuel de plantations d'arbres** associées à chaque naissance à Dijon d'enfants nés de parents dijonnais, la Forêt des enfants.

Ces plantations ont lieu sur le site du domaine de La Cras, qui fait par ailleurs l'objet d'une valorisation au titre du programme de soutien à l'agriculture urbaine durable et aux circuits courts d'alimentation du Grand Dijon. S'inscrivant dans le double cadre du Plan Biodiversité de la Ville de Dijon et du projet de maille verte et bleue du Grand Dijon, ces plantations permettront la constitution d'une forêt linéaire (sous forme de haie bocagère de grand format, soutenue à ce titre par le Conseil Régional de Bourgogne).

Une première campagne de plantation a été réalisée le 11 octobre 2015, plus de 400 familles dijonnaises, ayant un enfant né entre mars 2014 et mars 2015, sont venues planter un arbre pour donner vie à la Forêt des enfants.

## PERSPECTIVES

Axe fort de la politique de la Ville et de la Communauté Urbaine, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources s'inscrit comme un engagement prioritaire. Dès à présent, des perspectives se dessinent :

- ▶ **renforcer la transversalité des actions et des pratiques** au travers du Plan Biodiversité pour tendre vers une véritable démarche concertée et cohérente entre les différents services ;
- ▶ **poursuivre les temps forts de sensibilisation** auprès du grand public ;
- ▶ **déployer le dispositif de compostage partagé** sur le territoire afin d'atteindre 120 sites à fin 2017 ;
- ▶ lancer la deuxième édition de plantation de la forêt des enfants en 2016 ;
- ▶ développer le nombre de **sites labellisés éco-jardin**.

# Finalité 3

## ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

L'humain est au cœur de toute politique de développement durable et l'épanouissement de tous est fondamental. Il est indispensable que chacun puisse accéder aux biens et services essentiels (eau, nourriture, santé, éducation et logement sain), qu'il ait accès à la production et à l'échange interculturel et qu'il puisse participer à la vie démocratique.

Les collectivités agissent au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles ont un rôle important à jouer dans leur épanouissement en garantissant la satisfaction des biens, services et besoins essentiels pour tous.

*Remarque : cette finalité est tout à fait complémentaire de celle visant la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations (voir chapitre suivant finalité 4) et les deux doivent être poursuivies de manière concomitante.*

### Déclaration de Rio, Sommet de la Terre 1992, principe 1 :

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont le droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature »

## OBJECTIFS ET ACTIONS MISES EN PLACE

### OBJECTIF 1 : ASSURER LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS POUR TOUS

La collectivité agit prioritairement pour favoriser l'accès aux besoins essentiels pour tous. Le volet social est un enjeu fort de la politique communale qui place l'humain et son bien-être au cœur de ses préoccupations.

### Santé



En 2002, Dijon a adhéré au réseau des villes santé de l'Organisation mondiale de la Santé et a souscrit ainsi à la **charte « Santé pour Tous »**. En 2006, la Ville a confirmé son implication dans la prévention nutritionnelle en intégrant le réseau des Villes actives du Programme National Nutrition Santé.

Le service Dijon Ville Santé mène depuis 2002, avec la collaboration de partenaires locaux, des **actions de sensibilisation et de prévention** auprès des Dijonnais, notamment dans les domaines de la nutrition, la santé

Finalité 1

buccodentaire, la prévention des cancers, la prévention des IST, les vaccinations et les premiers secours.

Finalité 2

Afin de renforcer son action contre les inégalités territoriales de santé, la Ville de Dijon s'est engagée depuis 2009 dans la mise en place d'un **Atelier Santé Ville (ASV)**, au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville, Grésilles et Fontaine d'Ouche. Mené dans le cadre du **Contrat de Ville**, cet outil représente le cadre opérationnel d'une démarche territoriale pour l'élaboration de projets de santé publique adaptés aux besoins locaux.

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5



Depuis 2013, l'action de l'Atelier Santé Ville se concentre principalement autour des thématiques suivantes : la santé mentale, la santé des enfants et des jeunes. Une **commission santé mentale et logement, multi partenariale**, dédiée à l'analyse de situations complexes a ainsi été mise en place. Espace d'échanges, de concertation et de collaboration, cette instance contribue à construire une culture et une capacité d'expertise communes autour de la problématique

du maintien et de l'accès au logement/hébergement des personnes présentant des troubles psychiques.

Sur la thématique de la **santé des enfants et des jeunes**, plusieurs projets favorisent la cohérence des stratégies d'intervention en matière de promotion de la santé :

- ▶ le **Pass » Santé Jeunes**, projet initié par l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne, expérimenté dans un premier temps à Fontaine d'Ouche, puis décliné sur le quartier des Grésilles. La démarche est basée sur un portail internet qui permet aux jeunes de s'informer et de devenir acteurs de leur santé. Elle s'appuie également sur la mobilisation de professionnels des territoires.
- ▶ L'**opération « Un fruit pour la récré »**, qui est menée en partenariat avec les acteurs éducatifs des accueils périscolaires de Fontaine d'Ouche et des Grésilles. Ce programme est destiné à favoriser la découverte, à initier les enfants au plaisir de consommer des fruits et des légumes, et à leur donner de bonnes habitudes alimentaires. Il permet également de faire connaître les produits, leur saisonnalité, la diversité des métiers de la production et de la distribution. Durant l'année scolaire 2014/2015, la distribution a été réalisée pendant la période périscolaire à Fontaine d'Ouche (6 accueils) et aux Grésilles (4 accueils). Le service fait appel à un grossiste (Mutin Primeurs), il lui est demandé de privilégier les circuits courts dans le choix des fruits ou à défaut des produits français.
- ▶ le **brossage des dents dans les écoles**, encadré par les équipes éducatives pendant la pause méridienne. En 2014 et 2015, cette action a notamment été menée dans les écoles élémentaires et maternelles des Grésilles (3 groupes scolaires) et de Fontaine d'Ouche (6 groupes scolaires).

Pour amplifier et élargir cette problématique, un **Contrat Local de Santé** est en cours d'élaboration avec de nombreux acteurs actions, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).



### Chiffres clés Santé

- ▶ sur l'année scolaire 2014/2015, plus de **200 enfants** ont bénéficié de l'opération « Un fruit pour la récré » ;
- ▶ sur l'année scolaire 2014/2015, près de **9 020 enfants** ont été concernés par l'opération « Brossage des dents dans les écoles ».

### Eau potable

La Communauté Urbaine exerce les compétences eau et assainissement et participe à **l'expérimentation en vue « de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau »**. Cette expérimentation concerne les tarifs de fourniture d'eau ou d'assainissement aux seules personnes physiques, abonnées directement au service, ou résidant dans un immeuble à usage principal d'habitation abonné au service.

L'article L. 210-1 du code de l'environnement instaure un droit à l'eau en disposant que « (...) chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous ».

Le droit à l'eau est aujourd'hui principalement assuré par la mise en œuvre de mécanismes curatifs tels que la délivrance d'aides pour le maintien à la fourniture d'eau par les Fonds solidarité logement (FSL). La mise en œuvre du **droit à l'eau dans des conditions économiques acceptables par tous** reste donc en partie non résolue. L'expérimentation doit permettre de dégager des mesures spécifiques à l'égard des personnes ayant les plus faibles revenus pour éviter qu'elles ne se retrouvent en situation d'impayés. Elle est engagée pour une période de cinq années à compter de la date de la promulgation de la loi, soit jusqu'au 16 avril 2018.

L'expérimentation se réalisera sur le territoire de la Communauté Urbaine et les services sociaux des communes concernées seront intégrés au dispositif. Il sera demandé aux délégataires des services publics de l'eau et de l'assainissement du Grand Dijon de participer à l'expérimentation. Les organismes gérant des dispositifs destinés à soulager les budgets des ménages les plus défavorisés (CPAM, CAF) seront également intégrés au dispositif d'étude s'ils le désirent.

### Logements

Le logement est un élément fondamental de l'accès de tous au « bien vivre ensemble », et l'ambition réaffirmée du Grand Dijon est de **mettre en place une politique du logement globale** qui prenne en compte l'enjeu de production, mais aussi l'objectif majeur de mixité, le « bien vivre ensemble au quotidien », indispensable au fonctionnement de la collectivité et à son développement.

Les deux acteurs, moteurs dans ce domaine, sont le Grand Dijon et les bailleurs publics présents sur le territoire qui travaillent ensemble dans le cadre de la législation nationale en

Finalité 1

matière d'habitat, des conditions réglementaires d'attribution des logements locatifs à loyer modéré, mais aussi de réunions partenariales régulières.

Finalité 2

Pour faire face aux difficultés d'accessibilité de l'offre en logement (inaccessibilité du parc locatif privé, hausse des loyers, cherté de l'accession, diminution du pouvoir d'achat...) le Grand Dijon a établi plusieurs outils :

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

- ▶ le Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- ▶ le financement de programmes d'habitat à loyer modéré ;
- ▶ l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) ;
- ▶ les études « nouveaux quartiers » dans le cadre de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ;
- ▶ la reconquête du parc privé ancien (en résorbant la vacance, en luttant contre l'habitat indigne et insalubre, en développant l'offre à loyer maîtrisé) ;
- ▶ la rénovation urbaine, véritable projet d'agglomération, qui rendra ces quartiers plus attractifs, qui prendra en compte les attentes des habitants en favorisant leur participation à la mise en œuvre du projet tout en favorisant la redynamisation de l'offre locative sociale.

### Logements à loyers modérés

Pour répondre aux besoins exprimés, 9 054 demandes enregistrées au 1er janvier 2015 dont 5 250 demandeurs dans l'attente d'un premier logement à loyer modéré, le Grand Dijon s'est fixé l'objectif de financer 680 logements par an, dont 65 % en PLUS et 25 % en PLAI.

La production de logement à loyer modéré a été réalisée sur 17 communes et à l'échelle des quartiers dijonnais, y compris les plus résidentiels : Dijon (2 276 logements), Fontaine-les-Dijon (149 logements), Marsannay-la-Côte (124 logements) et Saint-Apollinaire (180 logements).

#### Chiffres clés Logements à loyers modérés



- ▶ De 2010 à 2014, 3 354 logements à loyer modéré (hors reconstitution ANRU) financés
- ▶ moyenne de 671 logements par an dont 26 % de PLAI (887 logements) et 51 % de PLUS (1 696)

### Certification environnementale et énergétique

Le Grand Dijon a également incité les bailleurs à produire des **logements économes en énergie**. Ainsi, la **certification environnementale et énergétique** a été généralisée à toutes les opérations de construction neuve. Depuis 2010, tous les logements financés par le Grand Dijon ont ainsi obtenu ce label et les premières opérations « passives » ont été livrées en 2012.

Finalité 1

## Comité Logement Indigne

Finalité 2

Au-delà de l'accessibilité, le **traitement des logements insalubres**, non décents, en péril est un enjeu fort à la fois sur le plan social et économique, mais également sur le plan humain. Les personnes qui y vivent sont dans des situations de fragilité et il est important de pouvoir prendre en charge ces situations pour assainir les logements et assurer à ces familles des conditions de vie décente.

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

Ainsi, depuis 2006, le **Comité Logement Indigne** (CLI) associe l'État, l'Anah, le Grand Dijon, le Conseil général de Côte d'Or et la Caisse d'Allocations Familiales pour mettre en œuvre un outil commun de prise en charge des situations de mal-logement. La mise en œuvre du dispositif partenarial ainsi constitué a été confiée à un opérateur spécialisé, en raison de la complexité technique, juridique et sociale des dossiers relevant de procédures différentes (insalubrité, indécence, péril).



### Chiffres clés Comité Logement Indigne

- ▶ Entre septembre 2013 et août 2014, 15 dossiers (7 pour de l'insalubrité, 8 pour de l'indécence) pris en charge par le comité

## Éducation



Le **projet éducatif global** (PEG) est un dispositif municipal qui permet aux enfants dijonnais de préparer leur envol vers une vie d'adulte responsable et citoyenne. Il définit quatre champs prioritaires pour parvenir à davantage d'égalité entre enfants et jeunes par l'éducation :

- ▶ la mixité sous toutes ses formes ;
- ▶ l'autonomie des enfants et l'engagement des jeunes ;
- ▶ l'accès de tous aux services contribuant à la réussite éducative ;
- ▶ et l'accompagnement des enfants les plus en difficulté.

Le PEG est un outil pour mieux faire connaître l'offre à destination des enfants et des jeunes en matière d'activités culturelles et sportives ainsi que de réussite éducative. Il a été adopté en 2012 et depuis, la Ville poursuit ses efforts et **actions en faveur d'une éducation de qualité et accessible à tous**.

Le Grand Dijon accompagne également le **projet de réussite éducative** qui vise à :

- ▶ donner leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux ;

Finalité 1

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

- ▶ accompagner les enfants et les adolescents de 2 à 16 ans, ainsi que leur famille, qui présentent des signes de fragilité ou de retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement ;
- ▶ et mettre en place un suivi adapté à chaque situation familiale, avec des objectifs de résultats mesurés.



Depuis septembre 2006, les 5 communes concernées par la Politique de la ville (Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant), ont mis en place des Projets de Réussite Éducative (PRE) pour les jeunes des quartiers, en partenariat avec l'État, l'Éducation Nationale, le Grand Dijon, le Conseil Général, la CAF et le tissu associatif.

### Chiffres clés Éducation



- ▶ la Ville de Dijon consacre 65 millions € par an à l'éducation des 0-25 ans soit le quart de son budget de fonctionnement
- ▶ 989 jeunes pris en charge par le PRE

## OBJECTIF 2 : PROMOUVOIR LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Mobiliser les citoyens et les acteurs locaux dans la vie politique locale est un enjeu fondamental pour la Ville. La démocratie participative permet d'impliquer les acteurs du territoire pour donner collectivement un sens aux actions et aux projets.

### Commissions de quartier



Les neuf **commissions de quartier** ont été mises en place par la Ville de Dijon en octobre 2002 conformément aux dispositions de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, dans le but de **développer la démocratie participative** à Dijon.

Elles permettent d'échanger et de prendre en compte les besoins des Dijonnaises et Dijonnais afin d'améliorer leur quotidien. Elles représentent des lieux de dialogue, d'écoute, de consultation et de proposition et se réunissent au moins une fois par trimestre. Ces commissions de quartier se sont vite imposées comme les instances emblématiques de la démocratie participative.

Les commissions de quartier sont paritaires et un bureau permanent est organisé avant chaque série de commissions pour débattre de l'ordre du jour à y inscrire. Des groupes de travail peuvent se réunir autant de fois que nécessaire dans le cadre de la réalisation des projets **des budgets participatifs**.

Finalité 1

Dans les commissions de quartier, la nouveauté pour 2015 est la proposition de **projets en lien avec le développement durable dans le cadre des budgets participatifs**. Depuis 2008, la municipalité a souhaité que les neuf commissions de quartier disposent d'un budget participatif de 40 000 euros, voté annuellement par le conseil municipal et qui leur est dédié pour des projets d'investissement.

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

Les budgets participatifs représentent la possibilité pour les membres des commissions de définir concrètement et démocratiquement l'affectation de fonds municipaux en matière d'**aménagement de proximité** par le biais de **projets favorisant la vie d'un quartier**. Une fois les projets validés par le conseil municipal, des groupes de travail spécifiques se mettent en place avec les habitants intéressés et les services compétents pour valider et mettre en œuvre les étapes techniques de réalisation des projets.

En 2015, les membres des commissions ont retenu plusieurs projets ayant un lien avec le développement durable :

- ▶ l'aménagement de la promenade de la Redoute – jardin partagé (quartier des Grésilles) ;
- ▶ la mise en place de nichoirs/Hôtels à insectes dans le parc Clemenceau (quartier Maladière, Drapeau, Clemenceau) ;
- ▶ la création d'un jardin partagé derrière les locaux de Latitude21 (quartier Université) ;
- ▶ la mise en place d'un rucher sur l'esplanade du Ruisseau (Quartier Fontaine d'Ouche) ;
- ▶ et l'implantation d'arbres fruitiers (quartier Montchapet).

Depuis septembre 2015, des groupes de travail spécifiques se sont mis en place pour travailler sur les étapes techniques de réalisation avec les habitants intéressés et les services compétents. Les différents projets devraient être réalisés, au plus tard, en 2016.

### Conseil municipal d'enfants



Mis en place en novembre 2002, le **conseil municipal d'enfants (CME)** est une assemblée renouvelée tous les deux ans, composés d'enfants de CM1 et de 6<sup>e</sup>, élus par les élèves de l'école ou du collège.

64 enfants dijonnais siègent à ce conseil municipal d'enfant où ils échangent les idées que leurs camarades ont eues dans leurs écoles. Ils forment des groupes, appelés commissions, en fonction du thème de leur projet (Solidarité-santé, Temps libre, Mon environnement, ma cité et Communication). Ils présentent leurs projets aux élus de la Ville qui pourront les aider à leur mise en œuvre. Dans leurs écoles, ils rendent compte à leurs camarades de la manière dont se déroulent

les séances.

Finalité 1

Les objectifs du CME sont :

Finalité 2

- ▶ initier et sensibiliser les enfants à une démarche citoyenne ;
- ▶ leur permettre de s'engager et de participer activement à la vie de leur cité ;

Finalité 3

- ▶ leur offrir la possibilité d'améliorer le cadre de vie de leurs concitoyens ;

Finalité 4

- ▶ leur faciliter l'appréhension concrète du fonctionnement d'une assemblée et des responsabilités qui incombent à ses membres ;

Finalité 5

- ▶ et les aider à concevoir des projets dont ils maîtrisent l'élaboration, la réalisation et l'évaluation.

### Opération « Protège ton environnement »



Le CME est à l'initiative notamment de l'évènement « Protège ton environnement » qui est une **opération de nettoyage et de sensibilisation** d'un jardin dijonnais, le jardin Darcy, dans le but de préserver ce lieu unique et de mobiliser les personnes présentes dans le parc au respect de l'environnement.

Après s'être familiarisés avec la propreté dans la Ville et le fonctionnement du nettoyage au Jardin Darcy, les jeunes élu(e)s du CME ont échangé sur l'origine des déchets et leur durée de vie.

L'opération de nettoyage s'est concrétisée samedi 14 juin 2014 après un pique-nique convivial. Munis de pelles, de balayettes, de pinces, de sacs et de gants, les jeunes élu(e)s ont parcouru le parc à la rencontre de passants pour leur **distribuer les outils de sensibilisation** créés en commission : questionnaires sur l'environnement « protège ton environnement », badges du CME, cendriers de poche « les mégots c'est ballot » et flyers explicatifs du CME.

### Les secrets des énergies renouvelables

Les jeunes élu(e)s du CME ont souhaité aborder les questions des différentes sources d'énergies renouvelables. En partenariat avec Bourgogne Énergie Renouvelable (BER) voici les quelques pistes de réflexion qui seront abordées avec le CME :

- ▶ découvrir la répartition des consommations et ressources en énergies fossiles à travers le monde ;
- ▶ faire le lien entre notre consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre ;
- ▶ s'interroger sur les choix énergétiques de demain ;
- ▶ et découvrir les différents postes de consommation d'électricité et d'eau.

Il est prévu d'aborder plus en détail l'énergie éolienne notamment grâce à une visite animée du parc de St-Seine-l'Abbaye qui permettra d'observer son fonctionnement, ses impacts et de mesurer la vitesse du vent, le niveau sonore, etc. Il est également prévu la création de réflecteurs solaires ainsi que des plaquettes explicatives. Ces actions sont en cours, les productions seront visibles en juin 2016 à la minoterie en même temps que les projets des autres commissions.

Finalité 1

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5



### Chiffres clés Conseil Municipal des Enfants (CME)

- ▶ 9 commissions de quartiers réunies au moins une fois par trimestre
- ▶ 64 jeunes élus au conseil municipal des enfants (CME)
- ▶ environ une centaine de personnes sensibilisées lors de l'évènement « protège ton environnement » initié par les jeunes élu(e)s du CME

## OBJECTIF 3 : FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE POUR TOUS

L'accessibilité à l'échange interculturel pour tous est une des priorités de la collectivité qui œuvre pour rendre accessible et adapter son offre culturelle à tous les types de publics.



En ce sens, la Ville de Dijon a notamment mis en place la **gratuité de l'abonnement** aux bibliothèques municipales depuis avril 2013. L'accès aux bibliothèques revêt en effet une importance particulière, car le livre est le vecteur principal de toute connaissance, aussi bien qu'un support pour le loisir.

### Renouveau du projet culturel

Un **état des lieux sur l'offre culturelle et les publics** en 2013 a été réalisé par le pôle culture et rayonnement. Il a permis de qualifier le taux de fréquentation des différents événements et équipements ainsi de caractériser les différents publics. Globalement, ce sont plus de 500 000 personnes qui ont fréquenté les établissements culturels et plus de 128 000 personnes qui ont fréquenté les manifestations programmées par la Direction de la Culture et de l'Action Culturelle (l'Estivade, Dièse, Jours de fête à la Fontaine d'Ouche, Grésille en fête, les nuits d'Orient, les Écrans de l'Aventure, les rencontres de l'ARP).

Une **enquête sur les pratiques culturelles des habitants** de l'agglomération dijonnaise a également été réalisée. Elle relève la primauté du sport comme activité la plus couramment pratiquée ainsi que le cinéma comme sortie culturelle la plus populaire. Les principaux freins aux sorties culturelles ont également été identifiés : le coût, le manque de temps et la motivation.

Ces éléments d'état des lieux ont permis à la collectivité d'appréhender quantitativement et qualitativement les différents types de fréquentation et de définir les principaux freins à l'accessibilité de son offre culturelle. Tous ces éléments viendront nourrir les réflexions sur **l'élaboration du futur projet culturel**.

L'accès aux pratiques culturelles des publics éloignés est un des enjeux forts du renouvellement du projet culturel. La Ville de Dijon propose des événements adaptés à tous les publics et s'engage déjà fortement pour favoriser l'**accessibilité de son offre culturelle**.

Finalité 1

## Le public porteur d'un handicap

Finalité 2

L'intégration du public porteur d'un handicap constitue une préoccupation permanente de la municipalité. Un **ensemble d'évènements accessibles à des publics spécifiques** est organisé chaque année par différents établissements culturels (musées, bibliothèques, Vapeur, Opéra, Jardin des Sciences...) :

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

- ▶ visite des musées avec la présence d'une interprète en langue des signes française ;
- ▶ lectures en langue des signes française aux médiathèques Port du Canal et Champollion ;
- ▶ découverte des collections, expositions, ateliers adaptés au public en situation de handicap ;
- ▶ opéras en audiodescription et visites tactiles des décors avant la représentation, proposés par l'Opéra de Dijon ;
- ▶ pièces de théâtre disponibles sur la saison en audiodescription au Théâtre Dijon Bourgogne qui propose également des spectacles traduits à l'oreille des déficients visuels par des conteurs d'images ;
- ▶ adaptation des nouveaux guides multimédias au Musée des beaux-arts dans le cadre du dispositif nomade aux personnes sourdes et malentendantes ainsi qu'aux visiteurs déficients visuels, permettant d'accéder à des vidéos descriptives en langue des signes française et sous-titrées et à des audiodescriptions des œuvres ;
- ▶ animation d'ateliers autour du son à un public de jeunes sourds Dijonnais dans le cadre du *Human beatbox* Festival par La Vapeur, Zutique production et 1,2,3,cité ;
- ▶ création d'un espace « Lire autrement » à la médiathèque Port du canal adapté aux personnes malvoyantes et non voyantes. Cet espace offre du matériel et des collections spécifiques : un télé-agrandisseur / machine à lire à synthèse vocale et un lecteur Victor de livres sonores au format Daisy...

## Le jeune public

### Conventions avec les MJC

À travers la mise en place de **conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les trois Maisons des Jeunes et de la Culture** de quartier (MJC Montchapet-Maladière, MJC Grésilles, MJC Bourroches-Valendons), la Ville de Dijon a voulu conforter leur rôle d'acteur au service du développement des individus et de la cohésion sociale sur les territoires concernés. Ce rôle s'appuie sur le projet associatif des MJC à travers l'attachement aux valeurs de l'éducation populaire, aux principes de laïcité, de démocratie participative et à l'apprentissage de la citoyenneté.

Finalité 1

Les objectifs poursuivis sont :

Finalité 2

- ▶ **garantir l'accès des publics les plus démunis** d'un point de vue social, culturel et financier, et les moins « organisés », à des activités culturelles, sportives, et aux technologies de l'information et de la communication, par une **politique tarifaire adaptée aux revenus des familles ainsi qu'aux jeunes** (quotient familial) ;

Finalité 3

- ▶ accompagner la découverte, l'envie, et l'apprentissage par les enfants et les jeunes, le public féminin comme masculin, de pratiques amateurs et d'activités d'expression artistiques, culturelles ou sportives ;

Finalité 4

- ▶ proposer des animations sportives de quartier, des activités de plein air, et favoriser la **mixité sociale** et la mobilité par des **rencontres interquartiers** ;

Finalité 5

- ▶ contribuer au **développement du lien social** au travers d'une animation renforcée de la vie de quartier, se traduisant notamment par l'organisation d'évènements culturels et sportifs, à l'échelle des quartiers et de la ville ;

- ▶ et participer au **maintien de la cohésion du tissu social dans les quartiers**.

Ce projet vise à permettre l'accès aux loisirs, à la culture et aux pratiques éducatives pour tous, avec la volonté de promouvoir les mixités, les rencontres intergénérationnelles et de créer du lien social ainsi que de contribuer au développement d'une conscience politique en offrant un espace de débat et de réflexion, l'égalité des chances et la lutte contre les préjugés et les stéréotypes, l'engagement pour le combat contre le racisme et la xénophobie en développant l'interculturalité et la solidarité.

### La Minoterie

Au-delà de l'action des MJC, différentes structures permettent de favoriser l'accès des jeunes aux activités culturelles, comme par exemple la Minoterie.



Né d'un désir commun de la Ville de Dijon et de la Compagnie l'Artifice dirigée par Christian Duchange, **la Minoterie** a ouvert ses portes en Décembre 2013. Ce lieu de création et d'éducation artistique est dédié aux artistes qui destinent leur travail au jeune public, c'est un **pôle de création Jeune Public et d'éducation artistique**.

La Minoterie accueille et accompagne des compagnies durant leur travail de création et propose des formations pour les professionnels et amateurs, des stages durant les vacances scolaires pour les enfants et les adolescents, des journées de réflexion professionnelles et des sorties de résidences.

### Le public en insertion

La Ville de Dijon place la culture au cœur de son projet municipal et développe des projets culturels, où la médiation joue un rôle majeur pour favoriser leur accès par tous les publics. Elle positionne la **culture** comme un **vecteur de l'insertion** des individus et de la cohésion sociale. Pour ce faire, la Ville a signé une **convention de partenariat général avec la maison**

Finalité 1

**d'arrêt et le SPIP 21** (service pénitentiaire d'insertion et de probation) pour permettre un meilleur accès aux activités culturelles et sportives de droit commun aux personnes placées sous main de justice

Finalité 2

Finalité 3

La réalisation de cette convention de partenariat général est le fruit d'un travail de diagnostic et de préconisations. Il a permis de recenser les activités existantes et potentielles, d'impliquer et fédérer de nombreux acteurs institutionnels et associatifs. Des actions pourront être menées de manière plus systématique, lors d'évènements nationaux (fête de la musique, journée du patrimoine...) et locaux (festivals organisés par la Ville de Dijon ou ses partenaires associatifs). Ces actions pourront se dérouler au sein de la maison d'arrêt, mais également hors les murs, par l'accueil au sein des structures culturelles lorsque c'est possible.

Finalité 4

Finalité 5

La Ville de Dijon s'engage à **encourager les actions partenariales dans le secteur culturel et sportif** et assurer un rôle de conseil. Elle souhaite donner une impulsion à la mise en place d'une politique culturelle et sportive en direction de ce public, en intégrant les actions existantes et en en proposant de nouvelles dans un souci de cohérence globale. L'ensemble des établissements culturels municipaux (Musées, CRR, Bibliothèques) et en régie (Opéra-Dijon et Vapeur) participent à cette convention.

## ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS PHARES

### DISPOSITIF ECOCITOYEN DES COMMISSIONS DE QUARTIER

À l'origine, en septembre 2014, l'idée était de décliner le dispositif dans chaque commission de quartier et de créer des Maisons de l'écocitoyenneté. Le caractère innovant et les contraintes budgétaires ont rapidement fait évoluer le projet sur une **approche expérimentale**. Ainsi, en décembre 2014, il a été proposé aux commissions des quartiers, Toison D'or et Université, d'expérimenter ce dispositif. En janvier 2015, suite à une réunion avec l'ensemble des commissions afin de présenter le projet, une **dynamique inter-quartiers** s'est manifestée.

Le **dispositif écocitoyen** se décline sous deux aspects :

- ▶ deux commissions « expérimentales », qui à partir de leurs spécificités, pilotent des animations écocitoyennes et des projets ;
- ▶ des habitants identifiés, issus des autres commissions de quartier, qui pourront se joindre aux actions pilotées par les deux commissions « expérimentales » et être vecteurs d'informations au sein de leur propre commission.

#### *Commission de quartier Toison d'Or : Animations écocitoyennes lors de la Foire Bio*

Les écocitoyens ont fait évoluer le marché équitable en **foire bio et solidaire** qui a eu lieu le dimanche 5 juillet dans l'enceinte du parc du Château de Pouilly. Ils ont pu organiser grâce à des intervenants des animations concernant la prévention des déchets et les transports

Finalité 1

partagés (Ambassadeurs du tri, lombricompostage, Mobigo Autopartage). Afin de valoriser le dispositif, la municipalité a mis à la disposition des écocitoyens un teeshirt permettant de les identifier. Cet événement a été une réelle réussite.

Finalité 2

Finalité 3

*Commission de quartier Université : Guide écocitoyen en version numérique*

Finalité 4

Une mise à jour du guide écocitoyen du Grand Dijon, issu d'un partenariat avec l'ADEME et publié en 2005, a été proposée lors de la première réunion en janvier 2015. Rapidement, le concept du guide a évolué en direction d'un site, véritable **plateforme collaborative**, qui a pour vocation de **recenser toutes les pratiques écologiques du quotidien**, de les faire partager à tous les Dijonnais, et de permettre aux habitants de pouvoir s'exprimer et de faire part de leurs expériences.

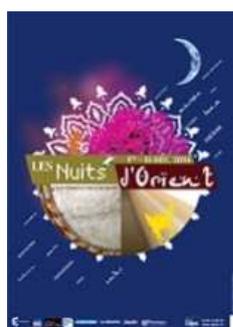
Finalité 5

Le **guide numérique**, Dijon-écocitoyenne, a été créé au printemps 2015 par le service communication de la Ville (<http://www.dijon-ecocitoyenne.fr>) :

- ▶ il s'agit d'un site internet produit par les citoyens eux-mêmes. C'est-à-dire que chaque article sera rédigé par une ou plusieurs personnes, membres ou non des commissions de quartier ;
- ▶ le contenu du site doit éviter de faire doublon avec d'autres sites notamment celui de la Ville de Dijon ou celui du Grand Dijon mais doit apporter une originalité propre aussi bien sur les contenus que sur la forme.

Pour le fonctionnement du site un comité de rédaction composé du service de la démocratie locale, d'élus et également de citoyens sera créé et un système de gestion permettra à chaque citoyen inscrit de rédiger directement des articles sur le site sans toutefois pouvoir les publier. Latitude21, la maison de l'architecture et de l'environnement du Grand Dijon sera la structure d'appui technique pouvant aider à la réalisation des articles.

## FESTIVAL LES NUITS D'ORIENT



Depuis sa création, le **festival Les Nuits d'Orient** initié et coordonné par la Ville de Dijon, ouvre ses portes au plus grand nombre et crée de nombreux **espaces accessibles aux publics en difficultés**. Depuis 2014, l'équipe du festival affirme cette volonté en mettant place des **médiations** pour les publics en difficultés ou en situation de handicap.

Deux associations assurent ces médiations : **1,2,3 Cité Cap**, qui vise à rendre accessible des événements culturels en direction des personnes en situation du handicap et propose des parcours adaptés tout au long du festival aux publics en difficultés et **Les Souffleurs de Mots**, qui vise à rendre accessible les spectacles vivants aux personnes malvoyantes et aveugles par le biais d'audiodescriptions.

Lors de l'édition 2014 du festival, plusieurs actions ont été mises en place :

- ▶ la pratique de la musique aux publics sourds, qu'ils ont partagés avec les musiciens professionnels de Fanfarai ;

Finalité 1

- ▶ la réalisation d'une vidéo en langue des signes pour informer le public sourd des modes de réservation pour le Cabaret Oriental ;

Finalité 2

- ▶ la conception d'un programme du festival agrémenté de pictogrammes relatifs à l'accessibilité des personnes handicapées (moteur et sensoriel) dans les différents lieux et pour l'ensemble des spectacles accueillis lors du festival ;

Finalité 3

- ▶ et le développement d'une communication ciblée pour les publics en difficultés sur les réseaux sociaux.

Finalité 4

Finalité 5

Ces actions seront reconduites sur l'édition 2015 du festival (1<sup>er</sup> au 13 décembre).

## L'ORCHESTRE DES QUARTIERS



L'**Orchestre des Quartiers** a été initié en septembre 2010, à la Maison de Quartier de Fontaine d'Ouche. Outil culturel unique et original sur le modèle de l'Orchestre Simon Bolivar au Venezuela, cet ensemble a vocation d'intégrer la musique classique et le plaisir de la pratique collective au sein du centre socioculturel de Fontaine d'Ouche. Des ateliers pour les 8/12 ans sont proposés tous les mercredis (hors vacances scolaires), la motivation et la présence

régulière aux ateliers est la seule condition pour intégrer l'orchestre. L'initiation à la musique et l'apprentissage de l'instrument se font au sein de séances collectives et se fondent sur l'écoute, la sensibilisation et la mise en pratique immédiate.

Avec l'énergie et la volonté des équipes du centre socioculturel, du Centre Loisirs-Anjou, des élus locaux, des musiciens, des familles et des enfants, le projet a pu voir le jour et s'est bien implanté. L'Orchestre des Quartiers sert de garantie de l'existence d'un véritable maillage des savoirs dans un **réseau de cohésion sociale**. Les ateliers s'articulent autour du violon et du violoncelle et sont animés par des musiciens de l'Orchestre Dijon Bourgogne. Grâce au soutien du Fond Instrumental Musique et Vin au Clos Vougeot, chacun se voit confier un instrument dont il est alors maître et responsable durant une année.

Des personnalités musicales, Amanda Favier et Régis Pasquier, accompagnent le projet, ce sont les parrains de l'Orchestre des Quartiers, ils permettent la communication et la diffusion du projet et rencontrent régulièrement les enfants pour enrichir de leur expérience l'enseignement musical et observer leur évolution.

Si le rôle de l'Orchestre des Quartiers est de faire **découvrir la musique et de proposer une initiation par le biais du violon et du violoncelle**, il faut également permettre la poursuite d'une activité pour laquelle l'enfant marque un intérêt particulier. C'est le cas pour trois jeunes musiciens qui, au terme de ces deux premières années, ont souhaité poursuivre un enseignement musical individuel et ont intégré le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon.

Les mécènes (la Caisse des Dépôts et le Fonds Instrumental Musique et Vin au Clos Vougeot) permettent de faire grandir le projet en donnant les moyens nécessaires à sa continuité.

Finalité 1

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5



### Chiffres clés Orchestre des quartiers

- ▶ En moyenne 16 enfants de 8 à 12 ans du quartier de Fontaine d'Ouche (quartier prioritaire de la politique de la ville) fréquentent les ateliers de l'Orchestre des Quartiers

## PERSPECTIVES

Si de nombreux chantiers restent à explorer et développer afin de contribuer davantage à la finalité 3 (épanouissement de tous les êtres humains), quelques perspectives pour l'année prochaine se dégagent dès à présent.

En parallèle aux ateliers santé ville, **un contrat local de santé est en cours d'élaboration**. Celui-ci doit permettre la déclinaison locale des priorités du plan régional de santé et définir donc les actions à mener sur le territoire.

Enfin, en matière de projet culturel, les grandes orientations à développer sont :

- ▶ un projet culturel qui contribue à renforcer le lien social, le vivre ensemble et l'accès aux pratiques culturelles des **publics les plus éloignés** ;
- ▶ la prise en compte et la valorisation sans hiérarchisation de la **diversité des cultures** présentes sur le territoire dijonnais ;
- ▶ la **construction d'une politique événementielle** qui s'appuie sur des actions continues et les différentes formes de médiation en lien avec les relais éducatifs et sociaux et les initiatives citoyennes ;
- ▶ et la **valorisation dynamique d'un patrimoine** confronté aux mutations des comportements et de l'espace urbain ainsi qu'à la création contemporaine.

## Finalité 4

# COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Toutefois nous observons la persistance de la pauvreté, la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité ainsi que l'augmentation des tensions sociales.

Toutes ces inégalités sociales et économiques sont accrues dans le contexte actuel de compétition des territoires. Il faut donc recréer ou renforcer le lien entre les personnes et entre les territoires.

*Cette finalité est tout à fait complémentaire de la finalité précédente visant l'épanouissement de tous les êtres humains et les deux doivent être poursuivies de manière concomitante.*

### Définition cohésion sociale, Conseil de l'Europe :

La cohésion sociale est « la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation, à gérer les différences et les divisions, et à se donner les moyens d'assurer la protection sociale de l'ensemble de ses membres »

## OBJECTIFS ET ACTIONS MISES EN PLACE

### OBJECTIF 1 : RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LA SOLIDARITE

En parallèle de la réduction des inégalités territoriales, la collectivité agit pour renforcer la cohésion sociale et les solidarités par le biais du centre communal d'action sociale (CCAS) qui met en œuvre la politique d'action sociale communale.

Les centres sociaux, gérés et coordonnés par le **CCAS** de la Ville de Dijon, contribuent au quotidien à **renforcer le lien social et la solidarité entre les habitants et entre les générations**. Chaque centre social est à la fois un équipement de quartier à vocation sociale globale, un équipement à vocation familiale et plurigénérationnelle, un lieu d'animation de la vie sociale et un lieu d'interventions sociales concertées.

Le centre social est ouvert à l'ensemble de la population habitant à proximité (pour une zone d'influence d'environ 10 000 à 25 000 habitants). Il offre accueil, activités et services à finalité sociale, avec une attention particulière aux populations en difficultés. C'est aussi un lieu d'animation, de soutien des initiatives des habitants et d'exercice de la citoyenneté qui intervient en complémentarité des aides et de l'accompagnement individuel mis en œuvre par les services sociaux de la Ville et du Département.

Finalité 1

Les **cinq centres sociaux** aujourd'hui agréés sur la Ville accueillent environ 6 000 usagers dont près de 90 % habitent à Dijon. Le public des centres sociaux est avant tout familial et souvent fragile économiquement : un quart des familles qui les fréquentent vit des minimas sociaux et près d'un tiers des familles vit en dessous du seuil de pauvreté.

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

## Analyse des Besoins Sociaux

Finalité 5

L'**Analyse des Besoins Sociaux** (ABS) constitue, au regard de l'article R. 123-1 du code de l'action sociale et des familles, une obligation annuelle pour les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Elle a pour objectif de mettre en adéquation les besoins de la population et les actions que les centres sociaux engagent dans le cadre de la politique sociale municipale. L'ABS permet donc aux différents intervenants du champ social de mieux identifier les publics en situation de précarité ou de fragilité et de réfléchir sur les évolutions envisageables, sur plusieurs années, afin d'anticiper les besoins et les réponses à y apporter. C'est donc un outil d'aide à la décision, à la disposition du conseil d'administration et des techniciens du CCAS. Il réaffirme la place du **CCAS** en tant qu'**animateur central du partenariat social œuvrant sur le territoire**.

Les données de l'ABS publiées en 2014 dessinent les grandes caractéristiques sociales du territoire : pauvreté importante, développement des familles monoparentales, et augmentation du vieillissement de la population.

Depuis 2013, une **convention tripartite Grand Dijon, Ville de Dijon et CCAS de Dijon** a été signée pour l'**animation d'un observatoire de cohésion sociale**. Au-delà du recueil des données statistiques, l'observatoire a pour objectifs la recherche de données qualitatives et l'accomplissement d'une démarche partagée. Des **Groupes d'Analyse Partagée** (GAP) sont ainsi constitués avec l'ensemble des acteurs locaux (partenaires institutionnels et associatifs, élus, experts et responsables administratifs), en associant ponctuellement les usagers. L'observation sociale participe ainsi au principe de démocratie locale à Dijon.

En 2014 le CCAS a constitué deux GAP, l'un sur l'accès aux droits et la connaissance des aides facultatives du CCAS et le deuxième sur le bénévolat pour la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Ces GAP ont mobilisé plusieurs associations locales et structures institutionnelles et ont donné suite à la réalisation de différentes actions telles que :

- ▶ une fiche relative au dispositif fonds solidarité logement (FSL) (réalisée) ;
- ▶ une fiche partenaire – référents (en cours) ;
- ▶ et l'organisation de rencontres entre les membres du réseau des bénévoles du CCAS et les structures de quartiers (en cours).

### Chiffres clés Solidarité



- ▶ 16 000 personnes accueillies dans les locaux du CCAS/Site Hôpital et 6 103 accueils assurés par la maison des séniors
- ▶ Plus de 18 000 appels téléphoniques reçus

Finalité 1

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

- ▶ 3 000 convives au repas de Noël offert par la Ville
- ▶ Près de 5 000 personnes accueillies par le service RSA
- ▶ 5 634 entretiens réalisés par les travailleurs sociaux de la DISH
- ▶ 2 669 personnes suivies régulièrement (dont 499 bénéficiaires du revenu de solidarité active) par la direction des interventions sociales et du handicap et 1 700 par la direction des retraités et des personnes âgées (1 800 visites réalisées à domicile)
- ▶ 2 242 aides financières accordées représentant 239 778 € (principalement pour une aide à la subsistance et au logement). 96 % des personnes aidées ont des ressources inférieures à 750 euros (pour les moins de 62 ans)
- ▶ 131 domiciliations en file active (sans résidence stable)
- ▶ 222 familles de gens du voyage (soit 595 personnes) bénéficient du service de domiciliation à la résidence Viardot. Elles obtiennent par ce biais des aides administratives ponctuelles
- ▶ 135 nouvelles admissions en résidences sociales
- ▶ 502 personnes âgées inscrites dans le dispositif Plan Canicule de la Ville
- ▶ 116 620 repas servis à domicile à 754 personnes âgées
- ▶ 143 dossiers d'aide légale instruits (dont 124 pour les frais d'hébergement et 313 d'obligation alimentaire)

### Redéfinition de l'offre de service sur les quartiers

La question de la **cohésion sociale** au sein des quartiers et à l'échelle de la Ville a été au cœur d'une étude menée entre 2012 et 2013 (l'**étude des structures de quartier**) au cours de laquelle la monographie des neuf quartiers dijonnais a été réalisée. Celle-ci a permis de dégager les besoins spécifiques à chaque territoire, d'appréhender la question de l'équilibre des territoires au sein de la ville et de préparer les **bases d'un schéma de redéfinition de l'offre de service pour la période 2014-2017**.

Globalement, les diagnostics sociodémographiques font apparaître les inégalités sociales, culturelles et territoriales et, notamment, des problématiques récurrentes d'isolement des personnes âgées, de précarité des jeunes et des familles monoparentales.

Ce « **schéma de développement des structures de quartier** » aboutira à l'implantation, dans chacun des neuf quartiers dijonnais d'un équipement, en gestion associative, porteur d'un projet de territoire répondant aux exigences de la circulaire CNAF de juillet 2012 encadrant l'agrément des centres sociaux.

Finalité 1

Aujourd'hui le schéma a été défini à partir d'un diagnostic partagé ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre. La mise en œuvre du schéma a été lancée avec la formalisation ou l'actualisation de six projets de territoire et la création d'un équipement nouveau.

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

## Médiation



Pour compléter son action, la Ville de Dijon a mis en place un service de médiation sociale avec une équipe de médiateurs sociaux, des agents chargés d'écouter, informer, orienter et accompagner tous les publics (enfants, adultes et personnes âgées) pour faciliter la vie quotidienne des habitants.

Les médiateurs diffusent les informations relatives aux services d'aides à la personne ainsi que les informations spécifiques aux quartiers (vie associative, activités...). Ils accompagnent également les habitants dans leurs démarches personnelles, professionnelles ou administratives. Ce sont de véritables acteurs de bien vivre ensemble et de la cohésion sociale.

Une réflexion est engagée pour mettre en place à l'échelle du Grand Dijon un service de médiation qui devrait être opérationnel début 2016.

### Chiffres clés Médiation



- ▶ 4 406 contacts établis dont 1 777 actions de prévention et 530 gestions de conflit
- ▶ 1 725 bénéficiaires dont :
  - 407 âgés de moins de 25 ans
  - 880 âgés de 25 à 60 ans
- ▶ 438 âgés de plus de 60 ans

## OBJECTIF 2 : FAVORISER L'INSERTION ET L'EMPLOI LOCAL

L'action du Grand Dijon, en matière d'insertion et d'emploi se traduit entre autres par le soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF) et notamment du PLIE qui a intégré le GIP MDEF, l'appui à la Mission Locale, le portage des clauses d'insertion et la conduite d'actions au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et du Projet Urbain de Cohésion Sociale (PUCS).

L'année 2014 a permis de poursuivre l'effort de structuration de la Politique de la ville et des initiatives en faveur de l'emploi et de l'insertion, avec :

- ▶ la mise en place de l'avenant CUCS expérimental des Grésilles et son élargissement au quartier de la Fontaine d'Ouche qui vise à préfigurer l'évolution de la Politique de la ville et l'animation de la démarche préfiguration du Contrat de Ville ;

Finalité 1

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

- ▶ la poursuite de la coordination d'agglomération autour de la Réussite Éducative ;
- ▶ le développement de la politique emploi-insertion via la mise en place de nouvelles initiatives sur le territoire, le développement des collaborations avec la MDEF et Pôle Emploi ;
- ▶ le développement de la fonction ressource de l'Observatoire Politique de la ville avec la mutualisation avec la Ville de Dijon et son CCAS.

### Maison de l'emploi et de la Formation (MDEF)



La **Maison de l'Emploi et de la Formation** du bassin de vie dijonnais a été créée en 2006 à l'initiative du Grand Dijon. Au regard de son cahier des charges national et du travail étroit conduit entre l'État (DIRECCTE), Pôle Emploi et le Grand Dijon, un plan d'action annuel est conduit articulant missions auprès des entreprises et mises en œuvre de démarches (PLIE, clauses d'insertion, 100 chances/100 emplois) visant à prendre en charge en priorité le public des demandeurs d'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la Politique de la ville.

Fin décembre 2013, avec le recentrage des axes d'intervention sur lesquels l'État accorde son soutien, la MDEF décline deux axes d'interventions prioritaires définis avec le Grand Dijon, en partenariat avec l'État et Pôle Emploi : la **participation au développement de l'anticipation des mutations économiques** et la **contribution au développement local de l'emploi**.

Dans ce cadre, l'activité 2014 a été marquée par :

- ▶ le maintien, avec le soutien des collectivités, de l'activité des 6 points relais MDEF sur le Grand Dijon qui concourt à la délivrance d'une offre de services de proximité en matière d'emploi au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la ville ;
- ▶ 45 % des services délivrés par l'accueil sont en lien avec l'activité rendez-vous des référents PLIE, des conseillers Mission Locale ou du service emploi des communes au sein des points-relais ;
- ▶ l'animation de sa fonction départementale d'observation avec la production d'un rapport territorial, de notes contextuelles sur la situation du marché de l'emploi, en partenariat avec l'Observatoire Politique de la ville d'un rapport sur l'emploi dans les communes en géographie prioritaire.

L'action de la MDEF se traduit également via l'animation de dispositifs locaux :

- ▶ le PLIE ;
- ▶ les clauses d'insertion ;
- ▶ des opérations de recrutement en nombre via la signature de la convention de partenariat avec Dijon Développement et Pôle Emploi ;

Finalité 1

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

- ▶ la nouvelle plateforme GTEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) pilotée par la DIRECCTE et associant le Conseil Régional et le Grand Dijon, elle est organisée sur 2 volets d'action, l'un défensif visant à favoriser la reconversion des salariés menacés, l'autre offensif destiné à anticiper le besoin en recrutement des entreprises.

La MDEF a enfin contribué à la mise en place de démarches en étroite collaboration avec Pôle Emploi et la Mission Locale:

- ▶ la **plateforme dynamique d'accès à l'emploi** : en 2014, le dispositif est composé de 2 actions, (IMersion et Accompagnement à l'Emploi- IMAE et Représentations avec l'objectif de professionnaliser les demandeurs d'emploi. Au total,
- ▶ le **dispositif 100 chances-100 emplois** initialement à destination des jeunes issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et ouverts à la demande des collectivités à tous les bassins (démarche co-pilotée par les groupes Schneider et Seb) ;
- ▶ Cités Lab : **dispositif d'aide à la création d'activités pour les publics des quartiers prioritaires** avec l'appui notamment de la Caisse des Dépôts, de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE et de l'ensemble des partenaires locaux de la création d'activité.

#### Chiffres clés Maison de l'Emploi et de la Formation

- ▶ Augmentation importante de la fréquentation des 6 points relais de la Maison de l'Emploi et de la Formation avec 32 737 contacts (+1,3 %) et 37 411 services délivrés
- ▶ 6 015 demandeurs d'emploi touchés par les actions engagées
- ▶ 569 demandeurs ont trouvé un emploi ou une formation qualifiante dont 34 % sont issus des quartiers prioritaires
- ▶ 130 salariés de 4 entreprises (Novatech, Darantière, Aéroport et Chocolaterie) accompagnés, notamment sur la mobilité et la rédaction d'un passeport compétences
- ▶ 3 premières entreprises ont fait appel à la plateforme GTEC pour leur futur recrutement lié à une implantation ou un développement sur le territoire
- ▶ 100 parcours complets menés sur la plateforme dynamique d'accès à l'emploi pour 181 personnes prescrites, pour un résultat de 45 sorties positives (62 % emploi, 28 % formations)
- ▶ 27 nouveaux jeunes accompagné dans le cadre du dispositif 100 chances-100 emplois, pour 12 sorties positives, avec la participation d'un réseau d'une quarantaine d'entreprises
- ▶ 11 projets de création finalisés avec le dispositif Cités Lab
- ▶ 11 actions de sensibilisation réalisées sur les quartiers politique de la ville à Longvic, Chenove, Dijon, associant le partenariat de la création (BGE, Pôle d'économie solidaire, Les Cigales, L'ENVOL)



Finalité 1

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

## Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)



Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un dispositif ancien, créé en 1998 et qui concernait alors neuf communes avec un statut associatif. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, en intégrant la Maison de l'emploi et de la formation du bassin dijonnais (MDEF), il couvre l'ensemble du territoire communautaire.

L'objectif de l'outil PLIE est de participer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques, à l'**accès à l'emploi** des demandeurs d'emploi, mais plus largement à la **cohésion sociale** et à la **lutte contre les discriminations**.

Les priorités d'intervention du PLIE en 2015 sont orientées sur quatre domaines :

- ▶ l'animation du dispositif ;
- ▶ l'accompagnement des participants ;
- ▶ la construction du parcours jusqu'à l'emploi ;
- ▶ et la transition vers l'emploi.

Un objectif transversal à ces quatre domaines est celui de la lutte contre les discriminations.

### Chiffres clés PLIE



- ▶ 764 entrées dans le dispositif (pour un objectif de 750)
- ▶ 348 sorties positives (pour un objectif de 325)
- ▶ 1 807 suivis dans le cadre d'un parcours PLIE

## Charte d'engagement insertion - emploi

Depuis 2003, la Communauté Urbaine s'est dotée d'une **charte d'engagement insertion-emploi** afin de mettre en place des **clauses d'insertion** sur le territoire. Cette charte vise à permettre aux différents partenaires de s'engager autour d'un objectif commun : développer l'emploi local en réservant au moins 10 % des heures réalisées dans le cadre des marchés publics à des personnes rencontrant des difficultés dans leur insertion professionnelle, comme les demandeurs d'emploi de longue durée, les jeunes peu qualifiés et/ou à la recherche d'une première expérience.

Le Grand Dijon a eu recours à cette clause sociale dans les principales opérations d'aménagement et de construction de l'agglomération depuis cette date (la construction du Zénith et de la piscine olympique, les opérations de rénovation urbaine et le chantier du tramway).

Pour que ce dispositif perdure et continue de générer de l'activité salariée pour les personnes en difficulté d'insertion, une convention de partenariat a été signée le 1<sup>er</sup> mars 2012 entre la MDEF du bassin dijonnais (à qui la gestion du dispositif a été confiée en 2010) et les

Finalité 1

organismes d'habitat à loyer modéré, la SEMAAD et la SPLAAD pour que le recours à la clause sociale se systématiser dans l'ensemble des opérations concernant ces organismes (et non plus les seules opérations de rénovation urbaine).

Finalité 2

Finalité 3

De même, une poursuite du travail visant à diversifier les donneurs d'ordre a été opérée, que ce soit via la mobilisation des services de l'État (via une animation régionale assurée par la MDEF du bassin dijonnais) ou d'entreprises privées. Depuis 2013, un travail est opéré pour faciliter l'accès aux marchés publics aux chantiers d'insertion via le cours de l'article 15 du code des marchés publics.

Finalité 4

Finalité 5

2014 est marquée par l'entrée des Entreprises adaptées et ESAT, attributaires de marchés et le développement des marchés de services permettant de diversifier les profils des publics, notamment les femmes. Parallèlement, les travaux conduits en 2012 et 2013 ont permis de finaliser une charte d'agglomération qui met à jour le cadre d'intervention.

### Chiffres clés Clauses d'insertion



- ▶ 82 embauches dont 35 % issus des quartiers Politique de la ville (chiffres hors salariés ESAT et Entreprises Adaptées – domiciliation non communiquée)
- ▶ 133 opérations concernées (324 marchés)
- ▶ 197 381 heures d'insertion réalisées dont 78 250 heures dans le BTP et 121 394 dans les marchés de service

## ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS PHARES

### CONTRAT DE VILLE

La réduction des inégalités sociales et territoriales est un enjeu fort de la politique de développement durable à la fois de la Ville et de la Communauté Urbaine. Depuis 2002 déjà, le Grand Dijon s'est engagé dans un **portage intercommunal de la politique de la ville** et exerce cette compétence de façon coordonnée et partagée avec les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, en cohérence avec les orientations du contrat d'agglomération.



Pour poursuivre ces efforts en faveur d'une plus grande mixité territoriale et sociale, le nouveau **contrat de ville 2015-2020** a été signé, le 6 juillet, par le Grand Dijon, l'État, le conseil régional de Bourgogne, les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, les bailleurs sociaux, la caisse d'allocations familiales et Pôle emploi.

Il concerne les quartiers prioritaires et de veille de la Politique de la ville et vise à **réduire les inégalités économiques, sociales et**

Finalité 1

## urbaines entre les territoires au sein du Grand Dijon.

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

C'est **un contrat unique**, parce qu'il lie la dimension humaine d'accompagnement social et la dimension urbaine du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), **et un contrat global**, parce que les partenaires s'engagent à agir, de concert, dans les quartiers prioritaires et de veille de la politique de la ville, à partir des piliers et axes transversaux définis par l'État : assurer la cohésion sociale, améliorer le cadre de vie des habitants et poursuivre la rénovation urbaine et promouvoir le développement de l'activité économique, l'emploi et l'accès à la formation.

Le contrat de ville 2015-2020 associe de **nouveaux signataires** avec le rectorat, la Caisse des dépôts et consignations, l'Agence régionale de santé et organise une nouvelle gouvernance autour de **représentants des habitants** qui siègeront désormais dans les instances de pilotage de suivi et d'évaluation du contrat de ville.

**Cinq quartiers** ont été retenus comme quartiers **prioritaires** (Le Mail à Chenôve, Les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon, Le Bief du Moulin à Longvic, Le Belvédère à Talant) et **deux territoires** sont dits **de veille** c'est-à-dire pour lesquels une vigilance est conservée (Guynemer à Longvic et le centre-ville de Quetigny). Le quartier du Mail à Chenôve et le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon sont également éligibles au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine.

## DIJON VILLE AMIE DES AINÉS

---

Engagée depuis 2009, la démarche de la Ville de Dijon est le résultat d'un constat, celui de l'avancée en âge de la population et de ses effets sur la société, mais aussi d'une réelle volonté municipale, celle du mieux-vivre ensemble dans la ville. Pour répondre à ce double défi et **rendre Dijon plus accueillante pour les séniors**, Dijon a choisi d'améliorer l'environnement urbain afin d'assurer les meilleures conditions de vie à tous les Dijonnais, quel que soit leur âge ou leur niveau de vie. C'est l'ensemble de cette démarche qui s'intitule DIVAA. Cette démarche a bénéficié d'une reconnaissance internationale en 2010 par l'OMS.

Les villes labellisées « **Ville amie des aînés** » s'engagent dans un processus d'amélioration constante. Après avoir réalisé un diagnostic de leurs actions en faveur des aînés, elles évaluent leur capacité de progression et doivent s'améliorer toujours davantage pour **favoriser un environnement adapté aux personnes âgées**, qui participent à toutes les étapes du processus.

Les projets en faveur des séniors (jeunes retraités ou personnes très âgées) intègrent dès 2013 les enseignements tirés de la consultation orchestrée par Dijon « Ville amie des aînés » :

- ▶ développer un accueil de qualité, spécifique pour le public âgé : la direction des retraités et personnes âgées gère différents services spécialisés en gérontologie, dont la Maison des Séniors ouverte depuis octobre 2013, avec des équipes professionnelles pluridisciplinaires ;
- ▶ poursuivre et conforter la démarche d'observation, en continu, des caractéristiques des publics âgés dijonnais, de leurs besoins et de leurs attentes ;

Finalité 1

- ▶ recentrer l'action médico-sociale en faveur du maintien à domicile suite à l'externalisation des EHPAD ;

Finalité 2

- ▶ conforter le réseau de partenaires gérontologiques (notamment dans le domaine de la santé) ;

Finalité 3

- ▶ veiller à une meilleure prise en compte des besoins et des attentes en matière d'habitat ;

Finalité 4

- ▶ développer l'animation intergénérationnelle ;

Finalité 5

- ▶ intégrer le réseau de bénévoles dans le dispositif de Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées (Monalisa). Les bénévoles ont tous signé un engagement auprès du CCAS pour lutter contre l'isolement des personnes âgées. L'objectif est simple, mais ambitieux : favoriser la création « d'équipes citoyennes » mobilisées contre l'isolement social des personnes âgées et créer un tissu durable de solidarités de proximité contre la solitude.

La Ville accompagne et soutient les retraités et les personnes âgées en leur proposant une information, un guide des seniors, des prestations et des services dans les domaines du maintien à domicile, du suivi social gérontologique, de l'accueil et l'information gérontologique, des manifestations et de l'animation.

#### Chiffres clés Dijon « Ville amie des aînés »



- ▶ 1 700 personnes suivies par le service social gérontologique
- ▶ 116 600 repas distribués à domicile
- ▶ 3 500 bénéficiaires des animations et manifestations à destination des aînés sur l'année

## MAISON DES SENIORS



Pour répondre aux attentes exprimées lors des groupes de travail des ateliers de « Dijon Ville Amie des Aînés », la **Maison des seniors** a été créée en octobre 2013. Ce **lieu d'accueil, d'information et de prévention**, gérée par la Direction des retraités et personnes âgées du CCAS, est installé au cœur de la ville. Il s'adresse aux seniors, à leurs proches et aux professionnels et permet de faciliter l'accès à une information personnalisée et adaptée.

La Maison des seniors offre une visibilité des services, organismes et associations qui peuvent répondre aux attentes du public dans tous les domaines de la vie quotidienne (amélioration, information, accès aux droits, soins, santé, animations, sport, loisirs, culture, habitat...). Elle permet également d'accéder à la solidarité et l'échange entre citoyens dans un cadre convivial et agréable et participe à la lutte contre l'isolement.

Finalité 1

Elle a notamment mis en place le **dispositif « sénior en contact »** dans le cadre de l'intégration du CCAS au mouvement national MONALISA. Celui-ci permet aux personnes âgées isolées qui le souhaitent de recevoir une fois par semaine, un appel téléphonique par un bénévole sénior, afin d'avoir une conversation conviviale.

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

L'objectif de cette Maison des Séniors est donc de **simplifier la vie des 30 000 séniors dijonnais et de leurs familles** en raccourcissant les circuits administratifs. Pour cela elle assure différentes missions :

Finalité 5

- ▶ un accueil physique et téléphonique organisé autour d'une démarche qualité avec une mise à disposition de divers supports écrits émanant de diverses structures, de bornes internet en libre accès et de journaux ou revues ;
- ▶ une aide administrative pour les démarches simples (écrivain public) avec une orientation du public auprès des services municipaux ou des services extérieurs compétents ;
- ▶ un travail transversal des agents avec l'ensemble des services de la Direction des retraités et Personnes Âgées avec la diffusion des informations (événements, réunion d'information...) émanant de ses partenaires ;
- ▶ la création et la diffusion de l'information dans le cadre des manifestations destinées aux Dijonnais de plus de 60 ans ;
- ▶ l'organisation de séances thématiques, animées par ses partenaires institutionnels ou associatifs, dans le cadre de la prévention du vieillissement ;
- ▶ ainsi que des missions administratives ponctuelles tout au long de l'année telle que la mise à jour du registre « canicule », les inscriptions et la distribution des places des grandes manifestations (spectacle de la semaine bleue et repas de Noël), l'accompagnement des personnes âgées à mobilité réduite aux bureaux de vote lors des élections.

De plus, la Maison des Séniors permet aux associations de faire connaître leurs actions dans le cadre d'une présentation dans ses locaux et peut mettre à leur disposition un bureau de permanence sous couvert d'une convention. Elle a également participé en 2014 à une journée de sensibilisation du surendettement et en 2015 à la promotion du logement intergénérationnel, ainsi qu'au salon des séniors en 2014 et 2015.

#### Chiffres clés Maison des séniors



- ▶ Accueil téléphonique : 10 431 soit 1490 par mois (10 172 soit 1 453 par mois sur la même période en 2014)
- ▶ Accueil physique : 2 667 soit 381 par mois (1 850 soit 264 par mois sur la même période en 2014)
- ▶ Séances thématiques : 15 séances organisées qui ont réunis 283 participants

Outre le maintien des actions volontaires et souvent exemplaires au service de la cohésion sociale sur le territoire, plusieurs points d'attention sont à mettre en avant pour les prochaines années :

- ▶ le travail autour du contrat de ville doit permettre :
  - d'établir un **état des lieux des inégalités** ;
  - de repositionner la **situation des quartiers prioritaires** dans un cadre territorial élargi en favorisant les éléments de compréhension ;
  - de favoriser davantage **l'appropriation de la démarche** par les signataires du contrat de ville ainsi que des représentants des citoyens issus des conseils citoyens et commissions de quartiers de la Ville de Dijon.
- ▶ les **évolutions sociales et démographiques** du territoire, pointées notamment dans l'analyse des besoins sociaux du CCAS, doivent favoriser l'émergence de stratégies et d'actions autour :
  - de l'accompagnement des **publics précaires** (14 % de Dijonnais vivant sous le seuil de pauvreté) ;
  - de la prise en compte du **développement des familles monoparentales** (30 % des familles dijonnaises, en forte croissance ces 10 dernières années) avec ses impacts sociaux, économiques ou encore urbains ;
  - de la réponse aux besoins d'une **population vieillissante** (les plus de 60 ans passant de 20 à 33 % des habitants en 2030).

## Finalité 5

# DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Pour s'inscrire véritablement dans une démarche globale de développement durable il faut abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsable c'est-à-dire moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de vie sur terre.

Ces modes de production et de consommation responsables doivent s'accompagner d'une prise de conscience citoyenne tant des producteurs que des consommateurs.

Au vu de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur leurs territoires, les collectivités ont un rôle important à jouer pour induire des dynamiques de développement responsables et sensibiliser les citoyens aux pratiques écoresponsables.

### Déclaration de Rio, Sommet de la terre 1992, principe 3 :

« Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures »

## OBJECTIFS ET ACTIONS MISES EN PLACE

### OBJECTIF 1 : PROMOUVOIR L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le Grand Dijon souhaite faire de l'économie sociale et solidaire (ESS) un axe transversal pour les politiques communautaires en agissant sur quatre axes d'intervention principaux : **favoriser la création d'activités et d'emplois, soutenir l'ingénierie de projets, accompagner et développer des actions innovantes et développer l'ESS** sur le territoire du Grand Dijon.

Dans ce cadre, le Grand Dijon soutient prioritairement depuis 2013 :

- ▶ l'Envol au titre de son activité d'accompagnement des porteurs de projet sous forme coopérative ;
- ▶ le Pôle d'Économie Solidaire communautaire au titre de son activité d'accompagnement des porteurs de projet d'utilité sociale et du portage du Dispositif Local d'Accompagnement ;

Finalité 1

- ▶ Bourgogne Active pour son action d'appui et d'expertise financière en direction des opérateurs du territoire ;

Finalité 2

- ▶ L'Association pour le Développement de l'Activité Économique (ADIE) au titre de son action pour faciliter le financement de la création d'activité des personnes éloignées du crédit bancaire.

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5



L'économie sociale et solidaire est un véritable enjeu pour la Ville. C'est un projet pourvoyeur d'emplois, deux fois plus que dans le tourisme et cinq fois plus que dans le secteur automobile. Qui plus est, nombre d'entre eux sont non délocalisables. C'est aussi un étonnant **champ d'innovation et de cohésion sociale**, où tous les secteurs d'activité sont représentés, de la santé à l'éducation et à l'insertion, du commerce à la sphère financière.

Avec plus de 11 000 emplois sociaux et solidaires sur Dijon, le poids économique de l'ESS est indéniable.

Le **Pôle d'économie sociale et solidaire** du Grand Dijon est un organisme de développement économique voué à l'entrepreneuriat inscrit dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire. Il intervient à tous les stades de l'évolution d'un projet d'entreprise ou associatif (création, développement, consolidation), dans tous les secteurs d'activités, auprès de tous les groupes d'âge.



Il publie notamment une lettre d'information trimestrielle qui recense les nouvelles activités sur le secteur : entre 10 et 30 nouvelles activités naissent par trimestre, dans des branches aussi diverses que les services et les soins à la personne, le bâtiment, le commerce, voire l'hôtellerie-restauration, sous forme d'entreprise, mais aussi d'association, de mutuelle ou de coopérative.

Il porte également « Graines de Start » qui est une plateforme web de financement participatif basée sur le don.

## OBJECTIF 2 : SOUTENIR LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE LOCALE

La Ville et la Communauté Urbaine jouent un rôle important dans l'accompagnement au développement des activités économiques locales, en soutenant par exemple le développement d'un tissu commercial local responsable et dynamique. De nombreuses actions sont mises en œuvre sur le territoire afin de promouvoir un développement économique durable.

### La Cité de l'autre économie

La **Cité de l'autre économie** est un projet porté à l'origine par le groupe ENVIE et qui s'inspire du modèle de la « Citta dell'altra economia » à Rome, espace de 4 500 m<sup>2</sup> dédié au développement durable, à l'agriculture bio ou encore à la mobilité douce. L'idée étant de

Finalité 1

**créer un lieu entièrement dédié aux activités et commerces relevant de l'économie circulaire, de l'économie sociale et solidaire, des circuits courts**, etc. Ce lieu se veut le démonstrateur de l'efficacité et de la pérennité de ces modèles économiques.

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5



Le projet est aujourd'hui porté par l'association « Cité de l'autre économie ». Les anciennes halles des ETAMAT au sein du quartier de l'Arsenal ont été identifiées pour accueillir le projet. Plusieurs occupants potentiels ont marqué leur intérêt pour rejoindre cette Cité et le plan de financement est en cours d'élaboration.

L'espace, que les concepteurs du projet veulent lancer à l'horizon 2016, abritera des commerces et des services de proximité combinant **critères de développement durable** et **objectifs d'insertion socioprofessionnelle** et se pose en exemple en encourageant de nouvelles façons de « consommer durable ». La Cité développera des initiatives d'insertion par l'activité économique des publics fragiles, comme le public handicapé, sans être toutefois exclusivement tournée vers ces publics spécifiques.

### Eurêcook

Le projet Eurêcook, porté par le groupe SEB et en partenariat avec le Grand Dijon, se lance dans l'expérimentation territoriale d'un nouveau modèle : dans un premier temps, il s'agit d'imaginer et mettre en place un service fonctionnel de « location » d'appareils culinaires mutualisés, faisant passer les consommateurs de l'achat à la « location d'une expérience culinaire », de la possession à l'usage.

Cela permettra aux industriels de mettre en place une véritable **économie circulaire de l'électroménager culinaire**, ce qui constitue le deuxième volet industriel du projet. Il s'agira le cas échéant de repenser, au vu des nouveaux usages, l'éco-conception des produits. Aujourd'hui Eurêcook a lancé sa plateforme de location en ligne.

### Charte des commerçants et artisans écoresponsables

Un des axes du programme local de prévention des déchets du Grand Dijon est d'**inciter les commerces de proximité à mettre en place des actions en faveur de l'environnement**.

Ainsi, le Grand Dijon, la CCI 21, la CMARB 21, la fédération des commerçants et artisans Shop In Dijon, la Ville de Dijon et l'ADEME ont souhaité lancer **l'opération « Mon commerce, ma ville, mon environnement »**.

Un appel à candidature a été lancé en juin 2014 auprès des commerces de proximité du centre-ville de Dijon. En adhérant gratuitement à la charte des commerçants et artisans écoresponsables, les volontaires bénéficient d'une aide personnalisée gratuite, réalisée par des professionnels, pour mettre en place des actions plus respectueuses de l'environnement et financièrement plus avantageuses pour leur commerce. Il s'agit d'adopter les bons gestes en matière de tri et de réduction des déchets, de mobilité, d'économies d'énergie... et de le faire savoir au grand public.

Finalité 1

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

Ce projet vise à **valoriser le commerce de proximité dijonnais comme acteur du développement durable**, et à communiquer sur les initiatives les plus intéressantes de ces commerçants et artisans éco-responsables qui s'engagent. La collectivité souhaite développer la charte sur d'autres communes de la Communauté Urbaine.



#### Chiffres clés Charte commerçants écoresponsables

- ▶ 25 commerçants dijonnais sont engagés dans la charte des commerçants et artisans écoresponsables

### Accompagnement aux travaux et à la rénovation des commerces

Les commerçants dijonnais ayant un projet de modernisation, intérieur ou extérieur ont eu la possibilité de demander une subvention visant à les aider à réaliser des travaux. Accompagnés dans le cadre du FISAC (fonds d'Intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), les commerçants ont pu bénéficier d'un **diagnostic en amont et après les travaux**. Ces diagnostics ont été réalisés par Bureau Veritas et ont permis d'évoquer les différents points tels que l'accessibilité ou la performance énergétique.

Cet accompagnement et ce soutien financier tendent à dynamiser le tissu commercial local et à le rendre plus attractif et compétitif.

De plus, dans le cadre d'Illicommunes, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat propose aux petites entreprises une **visite énergie** afin :

- ▶ d'analyser la situation avec un inventaire des différents postes, des énergies utilisées et des pratiques ;
- ▶ d'étudier les consommations à partir des factures ;
- ▶ de faire le point sur les contrats et les abonnements ;
- ▶ de se positionner par rapport aux offres des autres fournisseurs du marché ;
- ▶ et de proposer des solutions et des recommandations adaptées à l'activité et aux spécificités de l'entreprise.

Au départ réservées aux métiers de l'alimentaires, les visites énergie sont depuis 2014 ouvertes à tous les métiers.



#### Chiffres clés Visites énergie en entreprise

- ▶ Au travers d'Illicommunes ce sont 1023 entreprises concernées par les visites énergie

Finalité 1

### Animations commerçants et « Label Ville »

Finalité 2

Dans une optique de dynamisation de l'activité économique locale, des **actions d'animations en centre-ville** sont menées dans le cadre de l'accompagnement de la fédération des commerçants et artisans dijonnais Shop In Dijon : braderies, fêtes de printemps, etc.

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

La Ville a également mis en place le « **Label Ville** » qui est un concours avec une remise de trophées aux commerçants afin de récompenser les professionnels et les particuliers qui mettent en valeur et embellissent la ville. Les candidats sont évalués par un jury constitué d'élus et de professionnels. Il y a environ 80 participants par an avec trois catégories de prix : façades, vitrines et devantures et enseignes.

### Éco-parcs d'activités économiques

Le Grand Dijon souhaite initier des **éco-parcs d'activités**, véritables parcs d'activités économiques conçus dès le départ pour minimiser les impacts négatifs sur l'environnement et en faire des lieux d'accueil d'activités exemplaires du point de vue écologique. Deux projets relèvent de cette catégorie :

- ▶ l'éco-parc Dijon Bourgogne, entre Quetigny et Saint-Apollinaire ;
- ▶ et l'éco-pôle Valmy, au nord de Dijon.

Ces deux projets se développent sur une superficie cumulée de plus d'une centaine d'hectares et ont vocation à accueillir à terme plusieurs milliers d'emplois. Des objectifs ont été définis pour chacun des éco-projets sur chaque thème environnemental (dont les déplacements, la gestion des eaux, la biodiversité, les consommations d'énergie, l'éco-construction, etc.), mais les résultats ne sont pas encore mesurables, car ces projets sont en cours d'aménagement, incluant de gros travaux d'infrastructure (échangeurs routiers). L'accueil des premières constructions devrait s'étaler entre 2016 et 2020.

## OBJECTIF 3 : PRESERVER LA CEINTURE VERTE ET MAINTENIR L'AGRICULTURE PERIURBAINE

**Maintenir une « ceinture verte »** autour de l'agglomération et favoriser le développement de l'agriculture péri-urbaine de proximité : c'est le sens de l'action menée par le Grand Dijon, qui, par le biais de ses **documents d'urbanisme**, veille à contenir l'urbanisation pour éviter la disparition des terres agricoles les plus proches de la ville. En cohésion avec le schéma de cohérence territoriale (Scot) qui vise à limiter l'étalement urbain et le mitage du paysage par des lotissements, le Grand Dijon est engagé, en partenariat avec la chambre d'agriculture, dans la **préservation des espaces cultivés** au plus près de la ville.

La Communauté Urbaine Grand Dijon œuvre pour conserver, en zone périurbaine, des activités agricoles afin de pouvoir valoriser les circuits courts et soutenir les filières courtes.

Finalité 1

## Acquisition du domaine de la Cras

Finalité 2

Le domaine de la Cras est situé sur le territoire des communes de Dijon, Plombières-les-Dijon et Corcelles-les-Monts, il se trouve aux portes de Dijon, à la charnière de l'urbain et des espaces naturels préservés de la Combe à la Serpent et du Mont Afrique et a une superficie d'environ 160 ha.

Finalité 3



Finalité 4

Il est composé de trois entités distinctes : des vignes, des terres agricoles à valeur agronomique satisfaisante, des terrains à faible valeur agronomique.

Finalité 5

Pour mener à bien le projet d'acquisition du domaine de la Cras, le Grand Dijon a travaillé en étroite partenariat avec la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Cette acquisition permet de conforter concrètement les actions entreprises en faveur de la vigne ainsi que du développement économique et touristique et de réaffirmer la position de la capitale régionale comme ville viticole. Ce sera une manière de redonner vie à la Côte dijonnaise et de constituer une entrée vers la Route des Grands Crus qui débute non loin de là. Le Domaine de la Cras pourra devenir, un outil en faveur de la défense de l'agriculture et la **vitrine d'une agriculture vertueuse et diversifiée aux portes de l'agglomération.**

La procédure d'acquisition du Domaine de la Cras et les modalités d'exploitation et de gestion ont été déterminées en étroite collaboration avec la Chambre d'agriculture et la SAFER. Un diagnostic économique et technique sur les potentialités actuelles et futures du domaine a été conduit, afin de garantir une solution pérenne pour les trois axes de gestion : viticulture, agriculture, diversification.

L'exploitation, notamment viticole, est raisonnée, pour permettre ensuite un passage en système bio ou en biodynamie. Les repreneurs s'engagent à maintenir un partenariat étroit avec le Grand Dijon et la Chambre et à ouvrir leurs exploitations pour des **animations pédagogiques et culturelles**. Chaque année, la Communauté Urbaine se verra attribuer 2000 bouteilles sur lesquelles elle apposera ses propres étiquettes valorisant un vin produit à Dijon.

Le domaine de la Cras sera également complémentaire du **technopôle agro-environnemental AgrOnov**, dont les travaux de construction ont été officiellement lancés à Bretenièrre. Sur ce site de 20 hectares acquis par le Grand Dijon en 2010 auprès de l'Inra, seront menés des travaux de recherche expérimentale sur l'agriculture de demain, confrontée à la double exigence d'être à la fois productive et vertueuse.

Le Grand Dijon s'est entouré de l'expertise de l'Inra, de l'université de Bourgogne et de sa filiale de valorisation de la recherche (Welience), de Vitagora ou encore des chambres d'agriculture pour élaborer ce projet unique en son genre en Europe et qui va conforter Dijon comme fer de lance en matière d'agriculture, d'agronomie, de goût, de nutrition et de santé.

Finalité 1

## Développer les circuits courts dans le milieu scolaire

Finalité 2

La Ville souhaite **développer la part des produits issus de l'agriculture biologique et des produits locaux dans la restauration scolaire**. À côté du pain servi quotidiennement aux enfants, c'est une grande variété de produits issus de l'agriculture biologique qui sont maintenant proposés au menu des restaurants scolaires tout au long de l'année.

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

Par ailleurs, à l'occasion de l'opération nationale de la Fête de la Gastronomie, la Ville a souhaité inscrire la restauration scolaire dans la dynamique de la fête de la Gastronomie. C'est ainsi qu'un menu des Petits Ducs est proposé chaque année en septembre depuis la rentrée 2013.

De plus, à l'occasion de la semaine du goût, le 17 octobre 2014, les produits bourguignons ont été mis à l'honneur. Enfin, plusieurs menus ont également été l'occasion d'utiliser le miel produit par les ruches installées par le Grand Dijon.

### Chiffres clés Circuits courts et restauration scolaire



- ▶ les produits issus de l'agriculture biologique représentent 275 k€ soit 11 % du budget alimentaire
- ▶ les produits issus de producteurs régionaux représentent 220 k€ soit 9 % du budget alimentaire (dont 50 % de produits bio déjà comptabilisés au titre des produits issus de l'agriculture biologique)

## OBJECTIF 4 : ENCOURAGER L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Latitude21 est la maison de l'architecture et de l'environnement du Grand Dijon, c'est un **établissement public d'éducation et de sensibilisation aux questions d'architecture, d'urbanisme, d'environnement et de développement durable**.

Latitude 21 met en place et développe des expositions, des films documentaires, des ateliers pour les familles, des animations et des événements tout au long de l'année.

Sur 2014, diverses actions ont été mises en place pour promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) sur le territoire. Toutes ces actions participent à sensibiliser les scolaires, mais aussi le grand public aux enjeux du développement durable et à les impliquer sur les questions d'écocitoyenneté.

Finalité 1

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5



### Chiffres clés EEDD

- ▶ 92 ateliers d'EEDD organisés en direction du grand public qui ont accueillis 1 840 participants ;
- ▶ 1 120 animations pédagogiques d'EEDD réalisées dans les établissements scolaires du Grand Dijon et 11 124 élèves concernés ;
- ▶ une exposition sur le changement climatique et l'Arctique avec 4 200 visiteurs ;
- ▶ 15 ateliers scientifiques ;
- ▶ et une soirée événement de sensibilisation à l'environnement avec près de 500 personnes.

## ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS PHARES

### POLITIQUE DE VALORISATION DES CLIMATS ET DE LA VILLE DE DIJON (UNESCO)



Avec l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est tout le périmètre du secteur sauvegardé de Dijon, soit 100 hectare, qui vient d'être classé. Il y a donc désormais deux mentions UNESCO à Dijon, une pour le patrimoine l'autre pour l'art de vivre et le repas gastronomique des Français. Suite à cette inscription obtenue en juillet dernier, la Ville souhaite mettre en place une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) liée aux sites du vignoble des Climats de Bourgogne.

Une étude a été lancée afin de définir les conditions de préservation et de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain, végétal et paysager sur les sites recensés. Outre sa vocation première de protéger les paysages et le patrimoine (dont les matériaux de construction anciens, souvent vertueux en termes d'éco-construction), l'étude comprend un volet environnemental (état des lieux et impact de la réglementation future), traité par un bureau d'étude compétent. L'aire d'étude couvre plusieurs centaines d'hectares répartis entre Dijon (faubourgs autour du secteur sauvegardé), Chenôve et Marsannay-la-Côte (noyaux anciens et abords). Le périmètre de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) résultera de l'étude en cours.

## CITE DE LA GASTRONOMIE



Cet ambitieux projet prévoit pour 2018 l'ouverture d'un site destiné à valoriser le « repas gastronomique des Français », entré au patrimoine mondial de l'Unesco en 2010. Salles d'exposition et de conférences, restaurants, bars et commerces, ateliers de cuisine, hôtel haut-de-gamme et résidence hôtelière, pôle de formation, et un écoquartier de 650 logements ainsi qu'un multiplexe cinéma composeront, à terme, cet ensemble qui aura vocation à renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire.

Le projet dijonnais, qui mettra notamment l'accent sur la place des vins dans la gastronomie, s'inscrit dans une démarche de réseau qui associe les villes de Lyon, Tours et Rungis.

## PERSPECTIVES

Les perspectives en matière de soutien à une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable sont :

- ▶ la poursuite et le développement des actions favorisant le **recours à l'emploi local** ;
- ▶ la **valorisation des ressources locales** ;
- ▶ le développement des **activités solidaires** ;
- ▶ et le maintien de la **sensibilisation des citoyens** à l'éco-citoyenneté.

La Ville agit, en partenariat avec la Communauté Urbaine, pour le développement de l'attractivité du territoire grâce à la valorisation économique des ressources et savoirs faire locaux, au soutien à l'innovation et au développement et à la création d'activités ainsi qu'aux secteurs de l'économie sociale et solidaire.

# Exemplarité de la collectivité

## UNE COLLECTIVITE ECO-RESPONSABLE

La politique d'exemplarité de la collectivité recouvre l'ensemble des finalités du développement durable. Pour une meilleure visibilité, le choix a été fait de regrouper dans un même chapitre l'ensemble des actions d'éco-responsabilité.

La Ville de Dijon et le Grand Dijon se sont fixé comme objectif de devenir une « référence écologique » en intégrant le développement durable dans leur fonctionnement et dans l'exercice de leurs compétences. Les ambitions en matière d'exemplarité s'expriment notamment au travers de leur politique de dématérialisation, d'achat responsable, d'écoparticipation des agents, etc.

### POLITIQUE DE FORMATION DES AGENTS

L'objectif de réduction des émissions de CO2 nécessite de nombreuses actions à mettre en œuvre, mais passe notamment par la mobilisation des agents de la Ville. La phase de production puis l'aboutissement du PCET a conduit la Ville de Dijon à réfléchir à des **actions de sensibilisation au développement durable**, et plus particulièrement aux éco-gestes, qu'elle pouvait mener au sein de ses services.

Cet objectif constituait un **enjeu fort du plan de formation 2013-2015**. Pour mettre en œuvre les actions de sensibilisation, le service formation s'est adjoint les services du CNFPT et de l'ADEME.

L'objectif de l'action était d'engager les agents dans une réflexion sur l'ensemble des gestes et comportements individuels quotidiens qui contribuent à réduire l'impact des activités personnelles et professionnelles sur l'environnement.

Il est important de souligner que la collectivité ne souhaitait pas se positionner en tant que « préconisateur » dans cette démarche. Au contraire, elle considère ces **sessions de sensibilisation** comme une occasion de « réfléchir ensemble » sur la façon la plus efficace d'évoluer dans ses pratiques. Cette démarche est profondément participative, la Ville se positionnant comme une structure qui interroge ses pratiques et qui souhaite associer ses agents à cette réflexion commune afin d'avancer ensemble et de partager une culture commune.

Les objectifs de la formation sont multiples :

- ▶ **susciter l'engagement**, l'envie et la motivation de chaque agent à participer à ce projet et à faire évoluer ses pratiques ;
- ▶ développer un **sentiment d'implication** pérenne dans la démarche de PCET de la Ville (mobiliser les agents dans le temps) ;

Finalité 1

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

- ▶ faire valoir l'implication de la Ville et du Grand Dijon en faveur du développement durable, à travers la **présentation de projets et d'actions** menés par les collectivités ;
- ▶ développer une « culture d'entreprise » au sein des services, afin que **les agents s'engagent et adoptent la politique** interne et externe de la Ville en faveur du développement durable ;
- ▶ créer les **conditions favorables à la mise en place d'actions** concrètes (par exemple l'utilisation accrue des transports collectifs en lieu et place de la voiture pour les trajets domicile-travail, ainsi que pour les trajets professionnels, diminution des impressions papier, etc.) ;
- ▶ et faire **évoluer les perceptions** liées au « développement durable » (ne plus considérer le développement durable comme « contraignant » ou comme une « menace » pour les libertés individuelles, notamment).

L'ambition de la collectivité est d'étendre ces actions sur d'autres actions complémentaires comme l'éco-conduite qui est en cours de réflexion et se servir de la matière qui est remontée des actions pour engager des actions complémentaires dans les services.



#### Chiffres clés Formation éco-agents

- ▶ 407 agents été formés dont 269 en 2014

## POLITIQUE RH

La Ville de Dijon est fortement impliquée dans la **prise en charge et le reclassement en interne des agents présentant une inaptitude physique à leur travail**. Elle recherche au cas par cas la meilleure solution pour ceux-ci. Aussi, un aménagement du poste de travail conforme à son état physique est systématiquement étudié. Lorsque cet aménagement est impossible ou insuffisant, les agents peuvent bénéficier d'un reclassement professionnel pour inaptitude physique, ce qui est important afin de permettre une poursuite de carrière satisfaisante.

La Ville de Dijon est signataire d'une convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) conclue du 1er Janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2015. Dans ce cadre, la Ville a sollicité une subvention de 416 000 € et perçu, à ce jour, deux acomptes respectivement de 119 000 € et de 150 555 €.

Au 31 décembre 2014, 98 % de l'acompte a été dépensé pour les actions suivantes :

- ▶ des aménagements de poste de travail : environ 73 300 € ;
- ▶ l'aide au transport domicile-travail et aide au financement d'appareil auditif : environ 9 300 € ;
- ▶ des traductions par un interprète en langue des signes : environ 1 200 € ;
- ▶ des bilans de compétences : environ 2 275 € ;

Finalité 1

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

- ▶ des formations pour les personnes handicapées : environ 17 000 € ;
- ▶ l'aide pour l'accueil d'apprentis handicapés : environ 16 000 € ;
- ▶ et l'aide à l'insertion durable (emplois d'avenir) : environ 2 600 €.



#### Chiffres clés Politique RH

- ▶ Au 31 décembre 2014, 233 agents de la Ville de Dijon sont Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) soit 7,20 % de l'effectif total (6,02 % en 2012). L'objectif en matière d'obligation d'emploi est fixé à 6 % de personnes en situation de handicap sur l'effectif total
- ▶ Un agent en situation de handicap a été recruté en externe en 2014. Il a bénéficié d'une étude de poste à sa prise de fonction
- ▶ Au 31 décembre 2014, 29 agents étaient en attente de reclassement et 13 agents en période d'immersion

## POLITIQUE DE DEMATERIALISATION

La collectivité a mis en place une politique globale de dématérialisation qui se traduit notamment par :

- ▶ La **dématérialisation des supports du service des sports** :
  - envoi par mail depuis 2015 des programmes de Vacances Pour Ceux qui Restent aux familles abonnées au portail My Dijon, 15 jours avant chaque période d'inscription (4 périodes : été, hiver, printemps et Toussaint) ;
  - dépôt dématérialisé des demandes de subvention et de créneaux d'entraînement dans les installations sportives pour la saison 2015/2016 pour les clubs sportifs via le portail My Dijon ;
  - réduction du volume d'impression des courriers arrivés et départs du service des sports depuis juin 2014, avec la mise en place d'une procédure interne via l'outil informatique grâce un tableau de bord partagé et le recours systématique des pièces scannées pour la diffusion (copies adressées systématiquement par mails) et l'archivage.
- ▶ La **dématérialisation des instances consultatives du personnel depuis 2014** :
  - transmission des documents adressés en mode personnalisé pour chaque interlocuteur par la fonction e-mailing disponible dans l'application open source writer.
- ▶ la **dématérialisation du dossier de demande de subvention des associations** :
  - remise en ligne des dossiers en ligne sur une plateforme et accès à la plateforme des différents services concernés pour consulter directement les dossiers et les pièces jointes ;

Finalité 1

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

- ▶ La **dématérialisation de l'envoi des « dossiers famille » aux usagers** des prestations de la Ville de Dijon enfance et jeunesse (11 500 dossiers actifs) :
  - 2 000 dossiers papier de 32 pages imprimés au lieu des 11 500 (renouvellement) et 5 000 (première inscription) imprimés les années passées ;
  - L'envoi par courrier postal a été également évité. Au 8 septembre 2015, moins de 100 dossiers papier ont été distribués tandis que 8 200 dossiers ont été reçus de manière dématérialisée.
  - Le service souhaite poursuivre la dématérialisation des correspondances aux usagers tout au cours de l'année (attestations, rappels des ressources manquantes, mots de passe,...) et les inciter à faire de même pour nous transmettre tout document.
  
- ▶ La **dématérialisation du numéro d'été** (juillet - août) **du magazine municipal** Dijon Mag dans le cadre d'une expérimentation avec en parallèle la **diminution du grammage de la couverture du magazine municipal** Dijon Mag à 80 g (grammage identique à celui des pages intérieures).

Cette politique de dématérialisation tend à se généraliser à l'ensemble des services, elle permet de réduire les consommations de papiers tout en sensibilisant d'une part les agents et les techniciens en interne et d'autre part les usagers.

#### Chiffres clés Dématérialisation



- ▶ Environ 15 000 papiers économisés avec la dématérialisation du dossier de demande de subvention des associations
- ▶ Une économie d'une impression de 93 500 exemplaires (20 000 €) et une économie de la distribution dans 85 000 boîtes aux lettres (8 200 €) avec la dématérialisation du numéro d'été de Dijon Mag
- ▶ Une économie de 20 000 € sur l'année grâce à la diminution du grammage du magazine municipal

## POLITIQUE D'IMPRESSION RATIONALISEE : PROJET PRINT

Il y a plusieurs années déjà, un effort de **rationalisation des moyens d'impression** a été opéré dans les sites du Grand Dijon. Afin d'aller plus avant dans la démarche, il a été décidé de procéder au renouvellement complet des périphériques d'impression pour installer de nouveaux matériels, à la fois plus performants, moins énergivores et dotés de fonctions avancées.

Outre l'amélioration de la productivité et du suivi de la fonction impression, l'objectif est clairement de favoriser l'adoption de nouvelles pratiques beaucoup plus « éco-responsables » :

- ▶ Impression en mode recto-verso par défaut ;

Finalité 1

- ▶ Impression en attente - qui impose une action volontaire de l'utilisateur devant la machine pour produire le document et supprime de ce fait les éditions « orphelines » que personne ne vient retirer.

Finalité 2

Finalité 3

Des pistes d'amélioration sont identifiées notamment sur la réduction du nombre d'impressions couleur et l'utilisation encore insuffisante des moyens d'impression très gros volume offerts par la reprographie.

Finalité 4

Finalité 5

Une action de sensibilisation des agents est également prévue avec une communication sur le coût économique et écologique d'une impression qui est trop souvent perçue comme gratuite par l'usager...

Cette démarche de rationalisation de la politique d'impression intègre à la fois un volet sensibilisation et un volet réduction de la consommation de papier, mais également des cartouches et tout consommable d'impression.

#### Chiffres clés Projet Print



- ▶ Ratio moyen d'1 point d'impression pour 4,5 utilisateurs (rationalisation du nombre d'imprimantes et copieurs qui sont systématiquement mis en réseau et partagés)

## POLITIQUE D'ACQUISITION DU PARC INFORMATIQUE

Le Grand Dijon ainsi que la Ville de Dijon et ses écoles primaires représentent un parc d'ordinateurs de bureau de plus de 2 300 machines. C'est surtout à l'usage que ces machines pèsent lourd : entretien, stockage, manutention et bien sûr consommation énergétique.

Afin d'optimiser ce coût de fonctionnement, la politique d'acquisition a été revue, il y a déjà plusieurs mois. Ainsi, face aux matériels traditionnels, lourds, encombrants et énergivores, il a été décidé de **privilégier systématiquement les modèles « Tiny », choisis pour leurs performances énergétiques**. Ceux-ci, conçus selon des principes proches des modèles portables, bénéficient d'atouts importants : taille très réduite, faible poids, alimentation externalisée.

Et au-delà de la facilité de stockage et de transport, ce nouveau choix de matériel permet aussi et surtout d'**économiser plus de 70 % de consommation électrique** par rapport aux modèles traditionnels.

La volonté de la collectivité est de poursuivre le renouvellement du parc et d'augmenter le nombre de modèles « Tiny » pour atteindre une grande majorité du parc informatique. Le parc informatique des écoles (600 machines de bureau obsolètes et encore énergivores) reste encore à renouveler.

Pour améliorer ces pratiques, une réflexion est envisagée sur des outils de suivi et d'optimisation de la consommation énergétique du parc informatique (extinction automatique le soir, mise en veille temporaire, etc.).

Finalité 1

Avec cette nouvelle politique, et la généralisation des écrans plats, c'est un **parc informatique** désormais **beaucoup plus « éco-responsable »** qui est mis en œuvre.

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5



#### Chiffres clés Parc informatique

- ▶ 30 % de modèles « Tiny » et 100 % d'écrans plats dans le parc Informatique du Grand Dijon et de la Ville de Dijon

## POLITIQUE DE COLLECTE ET DON DE TEXTILE

La Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT), de par ses fonctions d'entraide auprès de publics en grandes difficultés, gère plusieurs structures dont SDAT'Entreprise. Cette dernière regroupe plusieurs chantiers d'insertion d'utilité sociale dont la Vêtementerie 21.

L'activité Vêtementerie 21, Atelier de Chantier d'Insertion (ACI), se décompose en plusieurs phases : la collecte, le tri, le recyclage et la vente au sein de deux magasins de prêt-à-porter de deuxième main.

SDAT'Entreprise est l'une des associations amenée à collecter des vêtements, des chaussures, de la maroquinerie et du linge de maison ou d'ameublement auprès de particuliers via des collecteurs textiles installés sur l'espace public.

Une convention, signée en juillet 2015, formalise la coopération entre SDAT'Entreprise, la Communauté Urbaine, la Ville de Dijon et son CCAS afin de **déployer à titre gratuit au sein de leurs services des collecteurs à destination des salariés.**

L'implantation de ces collecteurs au sein des services contribue au **maintien de 25 postes de travail en insertion et 3 postes permanents d'encadrement.** Par ailleurs, cette **formule nouvelle en matière de collecte** peut faciliter et donc stimuler la démarche de don auprès des agents territoriaux.



#### Chiffres clés Collecte textile

- ▶ Installation du premier site expérimental de collecte de textile au 11 rue de l'Hôpital à compter de septembre 2015

## POLITIQUE DE GESTION RESPONSABLE DES SITES SPORTIFS

La collectivité a mis en place progressivement une gestion responsable de ses sites sportifs avec notamment :

- ▶ l'installation en 2014 de barres de comptage et de caméra dans 16 gymnases municipaux afin de connaître en temps réel l'état d'occupation du lieu et permettre le cas échéant à distance depuis un PC de surveillance, l'extinction des lumières si le site est inoccupé ;

Finalité 1

- ▶ la réalisation d'importants travaux sur les piscines des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche portant sur l'automatisation des systèmes de filtration et la mise en place de systèmes de récupération des calories des eaux de bassin.

Finalité 2

Finalité 3

Finalité 4

Finalité 5

## POLITIQUE D'ECO-MANIFESTATION

Diverses actions allant dans le sens d'une gestion plus responsable et durable sont menées sur diverses manifestations :

- ▶ les évènements culturels organisés par la direction de l'action culturelle ont adopté des démarches éco-citoyennes : actions de tri sélectif, utilisation de vaisselle jetable, installation de toilettes sèches, actions de sensibilisation aux gestes éco-citoyens... ;
- ▶ les cartons d'invitations aux conférences de presse, vernissages de nos évènements ont été dématérialisés en 2014 ;
- ▶ les animations de fin d'année (Marché de Noël Place de la République avec plus de 40 chalets, grande roue et piste de luge) où sont mises à disposition des corbeilles pour les détritrus, de bacs pour les déchets, l'installation d'un éclairage led pour la grande roue et la piste de luge en glace et la sensibilisation des exposants sur le recyclage des huiles usagées.

## POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

Peu à peu, les **critères durable et responsable** prennent toute leur importance au sein du service Achats à l'instar des exemples suivants :

- ▶ Approvisionnement du papier d'impression, issu d'une exploitation des forêts durablement gérées, en camion complet avec limitation du rejet de CO2.
- ▶ Mutualisation de la gestion des fontaines à eau en 2013, intégrant des critères de consommation d'énergie et en prévoyant le remplacement des fontaines à eau bonbonne par des fontaines à eau réseau (gestion responsable des ressources et limitation des dégagements des GES par la suppression des livraisons de bonbonnes à eau).
- ▶ Lancement d'un marché de vaisselle à usage unique ou réutilisable avec des critères environnementaux (produits en matière recyclée ou recyclable et produits biodégradable).

En parallèle la mise en place de **critères et clauses environnementales et sociales** dans la commande publique se traduit concrètement à travers les dispositifs suivants :

- ▶ Clauses sociales : Collaboration avec le PLIE en ce qui concerne les clauses d'insertion sociale dans les marchés de la Ville de Dijon et du Grand Dijon.

Finalité 1

- ▶ Bâtiment : Les marchés de travaux intègrent chaque fois que c'est possible des objectifs de basse consommation (garanties de performance énergétique avec objectifs contraignants pour le titulaire du marché de réduction des consommations).

Finalité 2

Finalité 3

- ▶ Graffitis : Critère de jugement, 10 % dans le cadre du développement durable (procédés et techniques utilisés, traitement des déchets)

Finalité 4

- ▶ Matériels réformés : Vente sur le site Agorastore afin de lui donner une seconde vie (réutilisation en matériel d'occasion) et optimisation économique, sinon vente par Les Domaines.

Finalité 5

- ▶ Impression de documents : Marchés au titre de la centrale d'achat avec obligation à minima d'utilisation de papier issu de la gestion durable des forêts voire 100 % recyclé.

La collectivité participe également à des **réseaux d'échanges d'expérience sur la commande publique responsable**. Nouvellement créée, la centrale d'Achats « Grandcadi » sera un vecteur d'animation d'un réseau d'acheteurs au sein du Grand Dijon, notamment sur les questions des achats responsables.